Ville de Cosne-Cours-sur-Loire
Conseil municipal du 25 juin 2018

Présents

VENEAU Michel
MEZY Michel
HENRY Micheline
RENAUD Michel
QUILLIER Pascale
REBOULLEAU Sylvie
BRUERE Charly
DENUE Marie-Claire
THENOT Alain
MANGEOT Denis
DUCHEMIN Véronique
BOTTE Anne-France
DEMAY Thierry
BOCQUET Christophe
MOUAT Chérif
FOREST Isabelle
WICKERS Franck
DHERBIER Alain
BEZOU Sylviane
PERREAU Christian
PASSAS Joël
BOUJLILAT Hicham
DE SAINTE-CROIX Andrée

Absents

COUCUREAU Martine	Pouvoir à Mme HENRY
GUILLEMET Christine	Pouvoir à Mme REBOULLEAU
DELAS Christian	Pouvoir à M. BRUERE
LOUIS Véronique	Pouvoir à M. MEZY
JOUY Vérohanitra	Pouvoir à M. RENAUD
CORNETTE Marie-Jeanne	Pouvoir à M. BOCQUET
PETOUILLAT Nathalie	Pouvoir à Mme BEZOU
MOLINA Isabelle	Pouvoir à Mme DE SAINTE-CROIX
BLOIN Denis	
VEYCHARD Christophe	

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

Cosne Cours sur Loire

Nièvre - Bourgogne

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI

Cosne-Cours-sur-Loire, le 25 juin 2018

CONSEIL MUNICIPAL

Vous êtes invité(e) à assister à la séance du Conseil municipal qui aura lieu :

Lundi 25 juin 2018 à 19 heures

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

ORDRE DU JOUR

A) AFFAIRES FINANCIERES

1. Exercice 2018 - Budget Supplémentaire : Ville, Eau, Assainissement, STIC,
2. Exercice 2017 – Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) : Compte-rendu d'emploi,
3. Exercice 2018 – Produits irrécouvrables sur exercices antérieurs : Admission en non-valeur,
4. Exercice 2018 - SIEEEN : convention pour le versement de fonds de concours.
5. Attribution d'aides en faveur du développement durable.

B) AFFAIRES GENERALES

6. Commission Communale pour l'Accessibilité.
7. Révision de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine / Site Patrimonial Remarquable.
8. Adoption de la Charte informatique

Adresser votre courrier à Monsieur Le Maire :
Hôtel de Ville - Place du Docteur Jacques Huyghues des Étages - B.P. 123 COSNE COURS SUR LOIRE CEDEX 58206
TÉL 03 86 26 50 00 - *FAX 03 86 26 50 16* - http://www.mairie-cosnesurloire.fr - E-mail : cosne@mairie-cosnesurloire.fr

C) AFFAIRES JURIDIQUES

9. Examen du rapport annuel du maire sur les délégations de service public.
10. Désaffectation et déclassement du pavillon de l'aérodrome.
11. Contrat de délégation de service public pour l'exploitation du service d'assainissement collectif : modification du règlement de service.
12. Cession des parcelles BW 58 et BW 110 situées lieudit Fontaine Morin.
13. Cession de la parcelle BW 78 située lieudit Fontaine Morin.
14. Acquisition du parking de la Chaussade.

D) AFFAIRES SCOLAIRES

15. Nouvelle organisation de la semaine scolaire - rentrée septembre 2018.
16. Modification du règlement intérieur périscolaire et des restaurants scolaires.

E) AFFAIRES TECHNIQUES

17. Assainissement 2018 – Convention d'assistance à la maitrise d'ouvrage.
18. Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (Clect) à la CCLVN : approbation.

F) PERSONNEL

19. Création d'emplois saisonniers.
20. Elections professionnelles : fixation du nombre de représentants du personnel et maintien du paritarisme au sein du comite technique.
21. Elections professionnelles : fixation du nombre de représentants du personnel et maintien du paritarisme au sein du comite d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).
22. Modification du tableau des effectifs.
23. Création d'un emploi de chargé de développement commercial à temps complet.

QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES

24. Convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville de Cosne-Cours-sur-Loire.
25. Motion de soutien à l'action de l'agence de l'eau comité du bassin Loire-Bretagne pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse des dotations
26. Motion de soutien à l'action de la Coordination Rurale de la Nièvre pour la revalorisation des retraites agricoles

INFORMATIONS DIVERSES

MAIRIE de COSNE-COURS-SUR-LOIRE (Nièvre)

Michel VENEAU
Maire de Cosne-Cours-sur-Loire

Ville de Cosne-Cours-sur-Loire
Conseil municipal du 25 juin 2018

Michel Veneau
Mesdames, Messieurs, nous allons commencer cette séance. Le quorum est atteint.

Je vais vous lire les pouvoirs.
Mme Louis donne pouvoir à M. Mézy. M. Delas donne pouvoir à M. Bruère. Mme Guillemet donne pouvoir à Mme Reboulleau. Mme Jouy donne pouvoir à M. Renaud. Mme Coucureau donne pouvoir à Mme Henry. Mme Cornette donne pouvoir à M. Bocquet. Mme Molina donne pouvoir à Mme de Sainte-Croix. Mme Pétouillat donne pouvoir à Mme Bezou.

Monsieur Wickers accepte d'être secrétaire de séance.

Avez-vous des observations par rapport au dernier compte rendu du 5 avril 2018 ?

Alain Dherbier
Lors du dernier conseil, j'avais posé quelques questions à Monsieur Demay et je pense qu'il aura les réponses. C'est juste pour m'assurer qu'il ait bien les réponses.

Michel Veneau
Il vous les donnera tout à l'heure.

Thierry Demay
Tout à fait, je les ai là. Je peux les donner maintenant.

Michel Veneau
Allez-y, Monsieur Demay.

Thierry Demay
Bonjour à tous. Je vais donner réponse par rapport aux différentes questions qui m'ont été posées.

Concernant les travaux annulés, il y avait une somme de 1 923 566,99€ qui correspond à la somme des ouvertures budgétaires qui n'ont pas été réalisées pendant l'exercice. Cette somme est non réalisée sur le compte administratif 2017, donc elle est considérée comme annulée.

Concernant les crédits de ces différents chapitres : le chapitre 20 pour 37 155,60 €, le chapitre 204 pour 43 192,08 €, le chapitre 21 pour 74 202,35 € et le chapitre 23 pour 1 764 338,09 €. Ces sommes ont fait l'objet d'un lissage pour notre programmation en APCP. Ce qui veut dire que les dépenses ont été supprimées de l'exercice 2017, pour être inscrites sur l'exercice 2018. Je note ici que l'inscription prévisionnelle d'emprunt pour la somme de 1,5 M€ a fait l'objet de la même procédure.

Concernant le Palais de Loire, il ne s'agit pas d'une diminution, mais d'une augmentation qui se décompose comme suit : au niveau du bâtiment, une variation positive de 199 470,94 €, pour le restaurant - 50 000 € et pour l'aménagement scénique - 80 000 €. Soit un total de variation de 329 470,94 €.

Concernant le chapitre 11, pour l'énergie, l'électricité et le combustible, il y a eu une évolution pour l'électricité de 23 422,13 € et concernant le combustible de 67 432,83 €. Ce sont des régularisations de factures de gaz suite au délai d'attribution des marchés du SIEEEN.

Concernant les prestations de services, on a une évolution de 46 124,51 €, qui correspondent à la manifestation culturelle du quartier Saint-Laurent qui a été subventionnée.

Les locations immobilières : + 18 849,10 €. Ça correspond au deuxième local de la rue Lafayette.

Entretien et réparations bâtiments publics : il y a une augmentation de 142 947,78 €. C'est le sinistre du gymnase du Cosec.

Entretien et réparations réseaux : 14 020 € de dévolution qui correspondent au faucardage du Nohain et le péril à Bohème.

Enfin, les honoraires : une évolution de 21 253,10 € qui correspondent aux interventions du cabinet Neoptim, pour la mission sur les dégrèvements de taxe foncière qui sont liées aussi à une recette de fonctionnement.

Concernant les reports de 2017 sur 2018, j'en ai un petit peu plus, est-ce que vous voulez que je vous fasse la liste complète ? Je vous la donne comme ça, pour un total de 920 649,40 €.

Alain Dherbier
Il y avait une autre question que j'avais posée à Madame Henry, concernant l'effectif. J'ai bien eu la réponse le lendemain et je vous en remercie. Les charges de personnel qui ont diminué, souvent, vous nous avez dit que vous aviez diminué les charges de personnel, sauf que vous avez diminué l'effectif, 23 personnes. Si on prend une moyenne de 35 000 €, à peu près chargé, c'est à près la moyenne du coût d'une personne. Si je ne me suis pas trompé, ça fait 805 000 €. Si on ajoute 805 000 € à 6 658 000 €, si l'effectif était resté le même, ça nous fait un montant de 7 463 000 €. Et si on compare à 2014, ça fait une augmentation de charges de salaire de 7,78 %.
Vous nous dites : on a fait un effort et on a diminué les charges de personnel. Sauf que…

Michel Veneau
Monsieur Dherbier, ce n'est pas difficile, si on avait renouvelé, on a appris le calcul à l'école, si on augmentait…

Alain Dherbier
Moi aussi, c'est pour ça que je vous dis…

Michel Veneau
Monsieur Dherbier, si on avait renouvelé et remplacé tous les agents qui sont partis, on aurait une charge supplémentaire de salaire de 700 ou 800 000 € environ. Parce que les agents qu'on remplace en général, c'est en début de carrière, donc ce sont les salaires les plus bas. Cela ferait environ entre 700 et 800 000 € à peu près de charge de personnel en plus, si on avait renouvelé tous les agents.

Alain Dherbier
Je suis entièrement d'accord, mais il ne faut pas insister sur le fait que vous diminuez la charge de personnel, partant du principe qu'évidemment, vous diminuez la charge, mais vous diminuez le nombre de personnes. Fatalement, c'est mathématique !

Michel Veneau
Monsieur Dherbier, vous savez qu'aujourd'hui…

Alain Dherbier
Ce qui me surprend, c'est que vous arriviez, avec 23 personnes en moins, à faire ce qui a été fait précédemment avec 23 personnes.

Michel Veneau
Non, on n'arrive pas à faire tout le travail, c'est sûr. On a pris en plus des gens de Trajectoires, pour donner un petit effet supplémentaire au niveau de nos agents en début d'année, et même quand on en a besoin parce qu'il y a aussi des agents qui sont malades, ça arrive comme partout. Donc, on est bien obligé de renforcer aussi nos services, c'est indispensable. Il faut bien que les services puissent travailler dans de bonnes conditions. Après, c'est vrai qu'aujourd'hui, on a le zéro phyto qui revient en plus, et ça, c'est vraiment un temps de travail énorme pour nos services espaces verts et voirie. Tout le monde le sait, c'est dans toutes les villes de France. Ces dispositions qu'on a prises, c'est pour essayer de pallier cette somme très importante. On ne parle même pas de pourcentage là parce que vraiment, on est en-dessous. Plus on diminue les charges et les frais de fonctionnement, plus le pourcentage en personnel augmente, c'est comme ça. Ce sont des chiffres après.
Ce sont des choix. J'étais au Département toute la journée et on sent bien que dans nos collectivités, au niveau fonctionnement, c'est très tendu. Aujourd'hui, notre nouveau président, comme tous les élus de France, sent bien qu'il est affaibli justement par ces coûts. Le problème, c'est qu'on n'a plus les recettes comme il y a 10 ans ou quelques années. On n'a plus les mêmes recettes aujourd'hui. La difficulté est là. Pour arriver à maintenir nos effectifs, il fallait qu'on augmente les impôts et comme beaucoup d'élus ne souhaitent pas augmenter les impôts – la vie est assez difficile aujourd'hui, il faut le reconnaître. Si on souhaite sur nos territoires attirer des gens, il ne faut surtout pas augmenter les impôts. Parce que si les impôts sont augmentés, c'est ce qui passe en priorité au niveau de l'image des villes ou des communes. L'idée, c'est bien d'essayer de ne pas trop augmenter, le minimum, pour justement être attractif pour nos territoires. Le fait qu'on n'ait pas renouvelé, ce n'est pas que ça nous fasse toujours plaisir, parce que les chefs de service et le directeur des services techniques, et même le DGS a aussi souhaité de temps en temps renforcer les services administratifs. C'est nécessaire aussi parfois. Après, pour conjuguer le besoin et la possibilité de la collectivité, ce n'est pas toujours facile. Je reconnais qu'il faudrait parfois faire des efforts supplémentaires, mais

ce sont des choix et ce n'est pas facile. Les régions, c'est une autre dimension, mais toutes les communes de France, tous les départements, nous sommes tous dans la même situation et je crains que ça dure encore quelques années, malheureusement.
On passe une période difficile depuis déjà un moment, ce n'est pas d'hier, mais depuis quelques années. Donc, il faut maintenant essayer de trouver d'autres formules. On nous dit de mutualiser, de moderniser les services et plein de choses. Mais à un moment donné, il faut trouver l'équilibre financier et humain. Il faut qu'on puisse apporter à nos administrés le service qu'ils attendent de nous et tout ceci, ce n'est pas facile. Sur un papier, on peut le mettre, mais le mettre en pratique, c'est autre chose.

Avez-vous d'autres observations ?

Hicham Boujlilat
Nous avions eu un échange, Monsieur le maire, lors du dernier conseil municipal où vous parliez d'un règlement d'intervention du Conseil régional et je vous avais dit que j'allais évidemment faire une recherche. Vous m'aviez dit que vous aviez eu un contact avec mon collègue et lui me dit que le règlement d'intervention a bien été modifié, mais que sa modification, ce n'était simplement qu'une extension à la Franche-Comté et pas de modification pour la Bourgogne puisque le règlement existait avant.
Sur les différents projets qu'on a pu évoquer, le projet de véloroute et d'autres, il me dit que des contacts sur ce projet ont eu lieu entre techniciens des collectivités, mais pas avec moi. Donc, il confirme ce que je vous ai indiqué, en tout cas, qu'il n'a pas eu de contact avec vous. Je voulais le préciser puisque les propos dans le compte rendu qualifiaient en tout cas qu'il était un menteur ou que j'étais un menteur. C'est ce qu'il y a dans le compte rendu, Monsieur le maire.

Michel Veneau
Personne n'a parlé de menteur dans le compte rendu et je vais quand même vous confirmer que je me suis déplacé avec le DGS et le DGA, que nous avons été reçus par le vice-président de la Région. Personnellement, j'étais là physiquement.

Hicham Boujlilat
Très bien.

Michel Veneau
Je peux vous le confirmer et votre collègue de la Région vous le confirmera aussi.

Hicham Boujlilat
Elle a peut-être oublié.

Michel Veneau
Non, elle n'a pas oublié.

Hicham Boujlilat
Très bien.

Michel Veneau
Ce n'est pas possible. Quand on est élu à ce niveau-là, on n'oublie rien. Même moi à mon niveau, je n'oublie rien. Monsieur Boujlilat, je ne suis pas un menteur et vous n'êtes pas

un menteur, mais la vérité, c'est que je me suis déplacé à la Région avec les deux directeurs.

Hicham Boujlilat
En tout cas, je vous remercie d'avoir précisé, puisque ce que vous aviez indiqué lors du dernier conseil municipal, c'est assigné dans le compte rendu, l'avantage analytique, c'est qu'on a ça, c'est plutôt qu'il y avait un mensonge. Donc, vous me confirmez que je n'ai jamais dit que vous étiez un menteur, la preuve, et vous me confirmez que je ne le suis pas non plus, ça me va très bien. C'est tout.

Michel Veneau
Monsieur Boujlilat, vous n'êtes pas un menteur, mais il est bien de rappeler la vérité, ce qui s'est passé réellement. C'est du réel ce que je vous dis. Je ne vais pas tous les quatre matins à Dijon, parce que malheureusement, on n'a pas le temps. C'est Monsieur Ayache qui nous a reçus, l'ancien directeur de service de Besançon que vous connaissez bien. Avec les services, il y avait deux ou trois personnes avec lui. Il y avait trois personnes qui l'ont accompagné. Tout simplement. On n'est pas là pour se raconter des histoires à mon avis. On est là pour travailler ensemble, et ça va avancer et on avance. Nous, ce qui nous intéresse, les élus et les services, c'est d'avancer. On avance pas à pas, comme le dit notre collègue. Et parfois, on essaie d'aller plus vite. Sinon, le but est là, c'est d'essayer pour la collectivité, pour le bassin de vie, pour le département, pour qu'ensemble, on puisse faire des choses et ça se passe plutôt bien. Ce n'est pas parfait, parce que le parfait n'existe pas, mais on essaie d'avancer au mieux.

Avez-vous d'autres observations ? Il est approuvé.

Concernant les rapports mis sur table, avez-vous des observations ?

Hicham Boujlilat
Je pense qu'on reviendra probablement pendant le prochain conseil municipal sur certains points, mais à la lecture rapide des documents que nous avons sur table, je suis quand même frappé par le nombre de marchés publics et le nombre d'avenants. On va peut-être requalifier le Palais de Loire en palais de l'avenant, mais on a un avenant : 14 200 € HT ; un autre avenant : 37 432 € HT ; un autre avenant : 3 068 € HT ; un autre avenant : 3 649 € HT ; un autre avenant : 13 416 € HT ; un autre avenant : 344 € HT.

Michel Veneau
Vous connaissez les causes, Monsieur Boujlilat, en partie.

Hicham Boujlilat
Un autre avenant : 38 890 € HT ; un autre avenant…

Michel Veneau
14 au total.

Hicham Boujlilat
6 683 € HT ; un autre : 4 312 €, un autre : 7 884 € ; un autre : 1 341 € ; un autre également : 10 721 € HT ; un autre : 7 806 € HT. Un autre encore que je n'avais pas vu : 884 € HT. Vous avez dit 14. Il y a peut-être plus de la moitié des documents que nous

avons sur table et que nous allons regarder avec attention, qui représente quand même, j'allais dire le palais de l'avenant, mais le Palais de Loire.

Michel Veneau
C'est plutôt le Palais de Loire. Les avenants, vous connaissez les causes en partie, comme nous, malheureusement. Vous connaissez en partie les raisons. En partie, j'ai bien dit, pas toutes. On est sur un vieux bâtiment. Il y a eu des problèmes, comme vous le savez, avec un architecte qui a fait son travail, mais ça ne s'est pas bien terminé. Après, on ne va pas recommencer.

Hicham Boujlilat
Vous imputez ces avenants à une défaillance de l'architecte. C'est bien ce que vous êtes en train de dire.

Michel Veneau
Qu'est-ce que j'ai dit ? Je viens de parler, je ne me répète pas. C'est vous qui le dites là, ce n'est pas moi.

Hicham Boujlilat
Je vous ai posé une question.

Michel Veneau
Qu'est-ce que j'ai dit avant ? J'ai dit qu'on avait un vieux bâtiment, une vieille bâtisse et que ce n'était pas facile non plus. Ce n'est pas toute la faute de l'architecte. Le problème des architectes en général – je ne parle pas de Monsieur Gimonet –, c'est que sur des vieux bâtiments comme celui-ci, on sous-estime certainement les travaux. Parfois, nos services font des estimations et vous savez comment ça se passe. Mais là, c'est l'architecte qui a fait l'estimation. Peut-être qu'ils ont été un peu sous-estimés aussi à l'époque, ça arrive. Après, il y a de l'imprévu dans un bâtiment comme celui-ci, que ni vous, ni moi, sommes capables de savoir, on n'a pas la compétence. Et l'imprévu, ça fait partie des travaux supplémentaires. On n'est pas ravi de ce qui nous arrive pour la Ville. Ça a été tellement difficile pour nous de terminer avec l'architecte, à qui on a été obligé de demander de partir. On a mis presque 6 mois et ça ne s'est pas fait comme ça en claquant des doigts.

Hicham Boujlilat
Sur les avenants, il peut y avoir des évolutions sur certains travaux. Après, c'est la proportion qui paraît quand même énorme. Il peut y avoir des modifications sur certains projets. Je ne doute pas, Monsieur le maire, de la qualité du travail qui a été fait par nos services.

Michel Veneau
Ce ne sont pas nos services qui sont mis en cause.

Hicham Boujlilat
Le problème, c'est que ce projet a été complètement revu.

Michel Veneau
Ce n'est pas là, les avenants, Monsieur Boujlilat. Les avenants, on les a chiffrés. Ce qu'on a modifié, ça a été chiffré. Mais il y a eu des choses pendant le chantier qui n'ont pas été prévues et qui auraient dû être prévues. Après, on est obligé de recasser, pour refaire les peintures intérieures sur des poutres en fer, pour modifier des choses qui auraient dû être faites au départ. C'est comme ça.

Hicham Boujlilat
Indépendamment des avenants, le coût des travaux a quand même explosé dès l'instant que le projet a été revu. Il y a deux choses. La première chose, c'est que nous avions prévu, initialement en tout cas, une certaine somme pour les travaux. Vous avez revu, les coûts ont explosé, et là, on se retrouve quand même avec des avenants…

Michel Veneau
Non, on a modifié le projet.

Hicham Boujlilat
Je ne dis pas le contraire.

Michel Veneau
On a modifié le projet, on est d'accord.

Hicham Boujlilat
Ça a fait exploser les coûts.

Michel Veneau
Non, indépendamment des avenants.

Hicham Boujlilat
Indépendamment des avenants déjà à l'époque, ça a explosé.

Michel Veneau
Il y a un coût supplémentaire parce qu'on a modifié le projet et c'est normal. On vous l'a dit au départ.

Hicham Boujlilat
On va être angoissé lors du prochain conseil municipal, pour voir si on n'a pas encore autant d'avenants sur ce projet, mais quand même, il y a un vrai dérapage.

Michel Veneau
Autant, ça me paraît beaucoup quand même.

Hicham Boujlilat
J'espère.

Michel Veneau
Parce qu'ils sont à la peinture. Monsieur Boujlilat, ils sont avec les pinceaux et à mon avis, ce sera difficile à présent de recasser les murs quand même. On a cassé un coup et on ne va pas recasser deux.

Hicham Boujlilat
Vous avez cassé un coup.

Michel Veneau
Bien sûr. Quand les gens oublient, il y a des organismes de tutelle de contrôle pour tous nos bâtiments. Vous connaissez le fonctionnement, vous le savez aussi bien que moi. Donc, quand des gens oublient de faire faire les travaux, on recasse, on fait les travaux et on rebouche. C'est comme ça que ça s'est passé. On pourra vous donner tout le détail.

Hicham Boujlilat
Volontiers.

Michel Veneau
Tout le détail et vous verrez, il ne faut pas chercher l'erreur.

Hicham Boujlilat
Donc, nous n'aurons plus d'avenants ?

Michel Veneau
Ils sont à la peinture.

Hicham Boujlilat
Il faut leur demander d'aller vite à la peinture.

Michel Veneau
Là, quand on arrive à la peinture, des avenants, il y en a moins sur les peintures. Il peut y en avoir si on change la qualité de peinture. Les couleurs sont choisies et on ne va pas maintenant les modifier. C'est un dossier qui fait beaucoup de soucis. On vous l'a dit au départ, on ne vous l'a pas caché. Il faut dire la vérité. On dit la vérité et on continuera de la dire.
Plus de question ?

On va en reparler. En septembre, on va commencer à ouvrir les portes, jusqu'à la fin de l'année. Bien sûr qu'on va en rediscuter. Et après, on fera le point avec les techniciens, avec les finances, et on vous donnera exactement les coûts supplémentaires. Je ne parle pas de la modification, c'est normal, c'est pour la majorité, on l'assume, mais ce sont les coûts supplémentaires qu'on va être obligé de subir. Dans la vie, on a toujours des hauts et des bas et là, on était dans le bas à un moment donné. On aurait préféré mettre cet argent-là ailleurs. Malheureusement, les humains restent des humains.

Nous allons commencer.

Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Nous allons ce soir aborder plusieurs dossiers financiers qui, dans le cadre du fonctionnement des communes, rythment la vie municipale. Nous avons au mois de mars voté le compte administratif et le compte de gestion des budgets ville, eau, assainissement et STIC. Le STIC, c'est le Papillon. Ce qui nous a permis d'affecter les résultats en 2017 sur l'exercice 2018, et je me permets de rappeler ces chiffres. Pour le

budget de la ville, un excédent de clôture de 1 276 666,14 € ; pour le budget de l'eau, un excédent de clôture de 11 184,67 € ; pour le budget de l'assainissement, un excédent de clôture de 232 038 € ; et pour le STIC, un excédent de clôture de 20 996 €. Monsieur Demay reviendra vers vous dans quelques instants afin de vous présenter notre projet de budget supplémentaire.

En ce qui me concerne, je vais, si vous me le permettez, vous rendre compte de l'avancée des dossiers en cours. Tout d'abord, Monsieur le ministre en charge de la cohésion des territoires nous a confirmé officiellement le 7 mai notre participation au programme Action Cœur de Ville. Cosne fait donc partie des 222 villes qui vont bénéficier de cette aide de l'Etat, afin de redynamiser notre centre ville. Notre commune est l'une des plus petites villes de France à bénéficier de ce plan et je sais que c'est la qualité de notre dossier qui a permis à la ville d'être lauréate. Nos projets sont financés en partie et ils seront de ceux qui pourront être programmés dans l'année qui vient. Ce programme consiste à signer un contrat-cadre qui engagera la commune, son intercommunalité et les partenaires de premier plan. Doté de plus de 5 milliards d'euros mobilisables sur cinq ans, il concernera l'habitat, le commerce, la santé, la création d'emplois, le transport, la mobilité et l'offre éducative et culturelle.

En réalité, nous détenions cette information officieuse depuis le 27 mars, ce qui nous a permis d'anticiper cette décision officielle. C'est-à-dire que pendant cette période, nous avons travaillé sur les dossiers. Ainsi, nous avons d'ores et déjà reçu et sélectionné le cabinet spécialisé qui devrait nous accompagner dans la mise en place des différents projets portés par la ville, élaborer un projet de convention-cadre spécifique permettant de définir les grandes lignes du projet, finaliser les dossiers qui pourront être validés début septembre dans le cadre du programme 2018. Je reviendrai vers vous lors du prochain conseil, après que le comité de projet ait validé nos propositions.

Si nous avons beaucoup travaillé afin de préparer l'avenir et le renouveau du centre ville, nous nous sommes aussi attachés à mettre en place un dispositif comportant différentes mesures, qui devrait permettre d'accompagner les commerçants directement, grâce aux aménagements que nous allons réaliser. Il s'agit de dossiers complexes qui ont nécessité du temps, de la concertation et de la détermination, mais à force de persévérance, les résultats sont au rendez-vous.

Aussi, j'ai le plaisir de porter à votre connaissance certaines mesures et autres initiatives qui devraient contribuer à améliorer l'attractivité du centre ville.
J'entends tout d'abord revenir sur la mise en place du stationnement gratuit et l'aménagement de nouveaux parkings. La décision prise par la majorité municipale de modifier l'organisation du stationnement en instituant une zone bleue semble donner satisfaction au plus grand nombre. Nous allons prochainement réaliser des aménagements de parking gratuit situés à moins de 8 minutes, pour le plus loin qui se situe à l'est, qu'on appelle le parking de l'Est, afin de favoriser le stationnement de longue durée, c'est-à-dire pour des demi-journées ou des journées complètes. Il s'agit de la création du parking de l'Est, l'amélioration de l'éclairage du parking de la Pêcherie. En même temps, on améliorera l'éclairage des parkings de la Chaussade pour aller jusqu'aux Marronniers. C'est prévu avec le SIEEEN.

Dans un second temps, courant 2019, nous allons aménager deux parkings d'environ 50 places, rue Waldeck Rousseau que vous connaissez bien. Nous avons également réussi à finaliser le projet Fisac et mis en place un comité de pilotage avec les services de l'Etat, les chambres consulaires et les représentants des commerçants. Vous connaissez ma détermination concernant la redynamisation du centre ville et la volonté qui est la mienne de mettre tout en œuvre pour favoriser le développement économique local. Le comité de pilotage a décidé d'intervenir principalement sur trois actions. Aussi, la ville va procéder à l'installation dans les prochaines semaines d'un réseau wifi gratuit qui desservira l'hyper centre. La mise à disposition de ce réseau devrait permettre aux consommateurs de consulter les sites des magasins existants.
Accompagner les commerçants désireux de moderniser leur commerce : il s'agit d'une démarche individuelle qui permettra aux professionnels de solliciter une aide financière dans le cadre de l'aménagement de leur lieu de travail. Les candidats devront réaliser des aménagements collectifs nécessaires pour moderniser les marchés de Cosne et toutes les manifestations qui y sont organisées. La ville réalisera en 2019 des aménagements techniques, afin de favoriser l'installation des commerçants non sédentaires. Une concertation sera mise en place dès l'automne, afin d'étudier les agencements envisagés. Cet accompagnement des commerçants dans leurs initiatives ne nous empêche pas de rester lucides et de constater que beaucoup de locaux commerciaux sont fermés. Depuis des années, on le constate dans beaucoup de villes et c'est bien regrettable. Notre collectivité souffre comme beaucoup de communes d'une inadéquation entre le prix de vente des fonds de commerce et le prix fixé par les propriétaires pour les locations. Vous connaissez le problème, certains propriétaires ne souhaitent pas louer peut-être ou ils exagèrent dans leurs prix ou ils font des prix vraiment exorbitants et ces commerces sont bloqués, depuis longtemps pour certains. C'est vraiment dommageable pour la ville et surtout pour les commerces qui souhaitent s'installer dans notre centre ville. Parce qu'il y a des demandes et malheureusement, on arrive à bloquer parce qu'il n'y a pas peut-être le commerce approprié pour la demande et surtout le prix qui gèle ces endroits. Ce dysfonctionnement se concrétise par un grand nombre de locaux commerciaux sans activité. Aujourd'hui, on en recense plus de 20. Le chiffre exact, je ne sais pas, mais Christian Delas, à un moment donné, était notre compteur. Il se promenait à pied et il comptait tous les magasins qui étaient fermés, mais sur l'hyper centre, je pense qu'il y en a plus de 20 aujourd'hui.

Dans le même ordre d'idée, le Conseil municipal devra délibérer en septembre afin de m'autoriser à mettre en place une procédure permettant à la ville de pouvoir disposer d'un droit de préemption. La compétence est passée à la communauté de communes au niveau des taxations des biens non occupés, donc la ville de Cosne a sollicité la communauté de communes Loire, Vignobles et Nohain, afin qu'elle puisse créer à partir de 2019 une taxe supplémentaire qui s'appliquera exclusivement aux locaux commerciaux non-loués. Donc, un local qui ne sera pas occupé depuis deux ans pourra être taxé ; au-delà de deux ans. Après, on ne va pas en discuter ici, on va attendre que ça passe au Conseil communautaire, et on aura les informations. En réalité, on taxe sur trois ans, c'est ça Denis ?

Denis Mangeot
Oui, avec une progressivité.

Michel Veneau

Avec une progressivité de 10 % par an, si on le souhaite. On taxe le propriétaire sur le foncier. C'est la communauté de communes qui a la compétence.

Redynamiser le centre ville passe aussi par la prise des mesures incitatives, propres à favoriser l'installation de nouveaux commerces. C'est vrai que chez nous, il y a eu des jeunes commerçants qui se sont installés il y a quelques années, mais maintenant, il y a un passage à vide, je trouve, depuis un an, on n'a pas plus beaucoup de nouveaux qui s'installent et c'est un peu dommage, parce qu'il ne faut pas trop s'arrêter. Il y en a d'autres qui vont partir en retraite, on voit déjà des commerçants qui nous disent : dans un an ou deux ans, je pars. Donc, ça veut dire qu'il faut toujours être en mouvement et surtout avoir des gens qui s'installent. Ceux qui partent à la retraite, il faut bien l'accepter, mais ce sont surtout les arrivées qui nous préoccupent le plus.

Je souhaiterais pour conclure cette intervention vous rappeler que si nous avons dépensé beaucoup d'énergie sur des dossiers complexes, structurants, qui devraient fixer un cap, les élus et les services ont continué à suivre leurs dossiers, qu'il s'agisse de la gestion du personnel, bien sûr. Nous avons mis en place le RIFSEEP, comme à la communauté de communes, c'est au niveau national, le suivi des travaux en cours et tous les chantiers qui sont en cours. On a préparé aussi la saison d'été, comme tous les ans. Comme vous le savez, c'est quelque chose à Cosne qui se passe bien, depuis longtemps. Il faut continuer parce que c'est une demande forte aussi bien des habitants que des gens des environs et ceux qui viennent en vacances aussi, il faut bien les accueillir. Donc, toutes nos activités apportent un plus à la ville de Cosne.
Permettez-moi de remercier toutes les personnes, les élus et les services qui contribuent au développement futur de notre ville et celles, qui au quotidien, assument un suivi constant de l'activité de la commune.
Je vais d'ailleurs donner la parole maintenant à Monsieur Demay, qui va vous présenter le projet de budget supplémentaire.

A. AFFAIRES FINANCIÈRES

1. Exercice 2018 – Budget supplémentaire : Ville, Eau, Assainissement, STIC

Thierry Demay

Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Le budget supplémentaire non obligatoire est une décision modificative particulière du budget primitif. Comme toute décision modificative, le budget supplémentaire n'est pas un nouveau budget, mais complète ou modifie une partie du budget primitif. Sa préparation et son élaboration sont soumises à des règles précises. En ce qui concerne notre collectivité, le fait d'avoir voté le budget prévisionnel 2018 au mois de décembre 2017 ne nous permet pas d'intégrer les résultats de l'année N-1, avant d'avoir voté le compte administratif et de prendre en charge les reports. Le conseil municipal s'est prononcé sur ce point au cours de notre conseil du mois d'avril.
Aussi, le budget supplémentaire qui vous est présenté ce soir a pour but de vous proposer un certain nombre de réajustements nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité et de l'évolution de nos projets. Il en ressort les points suivants.

Le résultat net à affecter, couverture des reports compris, s'élève à 1 276 666,14 € pour le budget ville ; à 11 184,67 € pour le budget de l'eau ; à 232 038 € pour le budget assainissement ; 20 996 € pour le budget du STIC.

Avant de vous apporter quelques éléments d'analyse, je tiens à préciser de la façon la plus claire possible l'objet de ce budget supplémentaire. Il permet dans un premier temps à la collectivité d'effectuer des aménagements liés pour partie à des ajustements des dotations de l'Etat. Dans un second temps, il nous permet d'ajuster au mieux nos dépenses et nos recettes de fonctionnement et d'investissement. Ainsi, pour faire face à nos engagements, nous avons eu recours pour la première fois en 2016 à l'emprunt pour 1 M€ et obtenu un prêt à taux zéro. Cette opération a eu comme avantage de ne pas avoir d'incidence sur notre section de fonctionnement et ceci, pendant toute la durée du prêt.

Permettez-moi maintenant de commenter rapidement les modifications que nous avons apportées au titre du budget supplémentaire. Tout d'abord, en ce qui concerne les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, nous arrivons à un delta de 77 598 € et une épargne brute excédentaire de 1 337 560,14 € dans le compte 023.

En ce qui concerne les investissements, le tableau des APCP vous indique que nous suivons notre programmation au plus près. Nous avons ajusté au mieux cette dernière, au regard de l'évolution des chantiers en cours. Je vous renvoie au tableau joint qui vous permettra de prendre en compte les modifications apportées.

En conclusion, pour l'exercice 2018, nous devrions avoir besoin de mobiliser l'emprunt à hauteur de 1 M€. Au regard des investissements que nous réalisons et comme nous l'avons vu précédemment, notre capacité de désendettement est tout à fait acceptable. Je vous rappelle qu'avec ce nouvel emprunt, nous aurons endetté la ville depuis mars 2014, soit sur quatre exercices budgétaires, de 2 M€, qu'il convient de mettre en parallèle avec les 13 141 518,39 € de total des investissements réalisés depuis 2014. Pendant cette même période, nous avons remboursé 1 745 083 € de capital, soit 436 271 € par an. Ce qui représente 80 % des deux emprunts contractés. En clair, nous avons autofinancé pour plus de 11 M€ de travaux sur quatre ans. Ce qui, pour être précis, représente un peu plus de 2,6 M€ par an.

Je resterai vigilant à maintenir l'équilibre de nos finances et ce, afin de tenir le cap fixé par Monsieur le maire, à savoir : réduire les charges de fonctionnement, augmenter nos recettes d'investissement grâce au financement de nos partenaires institutionnels, maintenir une capacité d'autofinancement propre à finaliser nos chantiers en cours.

En ce qui concerne le budget de l'eau, nous obtenons la reprise d'un excédent de fonctionnement. Ce dernier nous permet d'autofinancer nos projets d'investissement sur 2018 et d'annuler notre besoin de financement sur ce budget.

En ce qui concerne le budget d'assainissement, nous constatons un solde excédentaire de 232 038 €, après couverture du déficit d'investissement qui sera affecté en totalité au financement des travaux d'assainissement.

En ce qui concerne le budget du STIC, l'excédent d'investissement provient des amortissements.

En conclusion, voilà les grandes lignes de ce projet de budget supplémentaire qu'il vous est demandé de voter ce soir. Il s'agit d'un budget de consolidation qui, comme Monsieur le maire l'a indiqué dans son introduction, nous permet d'effectuer les ajustements nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité. Malgré les difficultés, nos finances nous permettent d'ores et déjà de pouvoir réaliser nos projets et de contribuer à améliorer la vie des Cosnois et des Coursois. Je vous remercie.

Alain Dherbier
J'ai quelques questions sur les APCP.
Premièrement, le centre technique. Inscrit au budget, 2 526 223,86 €. Actuellement, on a 340 020,02 € d'un côté – je pense que ça, c'est l'achat. Et on a également 35 337,94 € qui est peut-être une part d'étude ou quelque chose comme ça. Ma question, c'est : quand commencent les travaux ? Ce n'est pas sur le montant, c'est quand est-ce qu'on commence.

Michel Veneau
En juillet.

Thierry Demay
Incessamment, au mois de juillet.

Michel Veneau
On avait dit juin et c'est juillet.

Alain Dherbier
C'est bientôt juillet.

Michel Veneau
C'est demain. Normalement, on suit le programme, il y a tous les aménagements, les traitements des sols qui vont être faits. On prépare et on termine au printemps. Il faut à peu près un an de travaux.

Alain Dherbier
Très bien.
Deuxième point, mise en accessibilité des ERP : - 48 100 €. De quoi s'agit-il ?

Thierry Demay
Ça correspond à des dérogations qu'on a obtenues au fur et à mesure des présentations du dossier.

Alain Dherbier
On ne sait pas sur quoi.

Thierry Demay
Sur ça, Monsieur Renaud pourra vous en dire un peu plus, un petit peu plus tard.

Alain Dherbier
Même si vous ne l'avez pas aujourd'hui, vous pouvez me le dire la prochaine fois. Ça ne me dérange pas.

Michel Renaud
Je ne pourrai pas vous donner les détails aujourd'hui, mais je pourrai éventuellement vous les faire parvenir ou les donner au prochain conseil.

Alain Dherbier
Tour Rhéna, on a 450 000 € d'inscrits. On a un crédit de paiement 2019 de 350 000 € et crédit de paiement 2020 à 2022 de 1 125 000 €. Je trouve que c'est important. On peut savoir un peu de quoi il retourne.

Thierry Demay
Ce sont les trois tranches de la résidentialisation.

Michel Veneau
On a la tour Rhéna, 72 logements de l'avenue de la Paix et le barreau de Binot et Gay Lussac.

Alain Dherbier
C'est la totalité.

Michel Veneau
C'est bien la totalité, c'est quatre tranches.

Alain Dherbier
J'étais sur tour Rhéna, donc c'est pour cela que ça me choquait un peu.
En budget supplémentaire, j'ai vu le chauffage de la salle des fêtes de la Chaussade pour 30 000 €, c'était connu d'avance. Parce que nous, quand on est arrivé, c'était déjà en très mauvais état, pour ne pas dire inutilisable.

Michel Veneau
Je sais et ça ne va pas dans le bon sens.

Thierry Demay
Il faut voir les différentes options techniques qui peuvent exister, c'est pour ça que ça prend un petit peu de temps, mais maintenant, c'est quelque chose qui est bien acté.

Alain Dherbier
Dernier point en ce qui me concerne pour les APCP, acquisition terrains et bâtiments pour réserve foncière, 75 000 €.

Michel Veneau
Alphonse Baudin, c'est la petite maison en brique, la dernière qui reste dans le coin. Vous connaissez la négociation avec les propriétaires, Monsieur Dherbier. Ce sont des gens qui pensaient avoir une mine d'or en plein centre ville. C'est normal. Après négociation, on a trouvé un terrain d'entente.

Hicham Boujlilat
Quel en est le coût ?

Michel Veneau
On achète 75 000 €.

Alain Dherbier
C'est bon pour moi.

Hicham Boujlilat
J'ai une petite question sur la vidéoprotection. On voit un coût de 6 000 €. C'est le remplacement d'une caméra ou une caméra supplémentaire ?

Michel Renaud
C'est le remplacement de deux caméras défectueuses. C'est la raison pour laquelle c'est chiffré à cette somme-là.

Hicham Boujlilat
Quid du fonctionnement du réseau ?

Thierry Demay
Au niveau du fonctionnement, vous savez très bien qu'au niveau de la fibre noire, c'est quelque chose qui va être renégocié, suite aux différents investissements qui vont être faits par la communauté de communes au niveau du très haut débit. Pour l'instant, on attend la fin du contrat qui doit se terminer l'année prochaine au mois de juillet, si je me souviens bien, pour revoir un peu comment ça va fonctionner par rapport à ça, suivant si ça repasse en communauté de communes ou en commune, ou si on laisse dans le même système qu'actuellement.

Hicham Boujlilat
Je vous remercie pour votre réponse. On voit la beauté de la langue française dans le fonctionnement. J'étais sur un autre sujet, mais en tout cas, merci pour votre réponse, parce que vous parlez de prise en charge du coût par la communauté de communes, c'est ça.

Thierry Demay
Non, c'est que la fibre noire actuellement, on paie un loyer pour utiliser ceci. Ça se termine, si je ne me trompe pas, au mois de juillet l'année prochaine.

Hicham Boujlilat
C'est plusieurs dizaines de milliers d'euros.

Thierry Demay
C'est ça. Vu qu'il va y avoir le très haut débit, on se pose la question, est-ce qu'il faut continuer à utiliser ça ? Je sais qu'à la communauté de communes, la même question se pose, justement de savoir si on va continuer à utiliser ça, selon quel terme et selon quel opérateur.

Hicham Boujlilat
Là-dessus, on est plutôt sur savoir si on reste dans le cadre d'une délégation de service public communautaire ou si on n'intègre pas – quand je dis « on », c'est en tant qu'élu communautaire – le réseau départemental.

Thierry Demay
Par exemple.

Hicham Boujlilat
Ça pourrait éventuellement faire baisser les coûts, d'accord. Très bien. Et sur le fonctionnement physique du réseau ?

Michel Renaud
Le fonctionnement physique du réseau, ça dessert uniquement les établissements publics. Pour le moment, on constate qu'il n'y a pas de problèmes particuliers sur ces secteurs-là, alors qu'il y en a ailleurs.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ? Pas de questions. On passe au vote.
Qui est contre ? 6 contre. Qui s'abstient ? Adoptée à la majorité. Merci.

2. Exercice 2017 – Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) : compte rendu d'emploi

Thierry Demay
Au préalable, je suis désolé, il faut que je vous fasse la lecture des gentils petits tableaux. Pendant ce temps-là, vous allez passer à la signature. Je suis désolé, c'est obligatoire et ça me désole autant que vous.

Budget supplémentaire…

Michel Veneau
Il faut qu'on revoie, parce que là, on a voté tous les budgets. En réalité, votre vote, c'est sur le budget supplémentaire ville. On est bien d'accord.

Donc, il faut qu'on revote maintenant sur le budget eau.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

Assainissement, qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

Le STIC, qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

Merci. Monsieur Demay, vous pouvez continuer.

Thierry Demay
Je commence la lecture des budgets supplémentaires.

Budget Ville principal
Recettes de fonctionnement, produits des services, total après BS : 346 500 €.

Impôts, taxes et versements assimilés : 8 265 668 €.
Dotations, subventions et participation : 2 754 214 €.
Autres produits de gestion courante : 206 395€.
Produits exceptionnels : 42 520 €.
Reprise sur provision : 67 200 €.
Atténuation des charges : 208 000 €.
Reprise de l'excédent : 1 276 666,14 €.
Opérations d'ordre : 150 453 €.
Total des recettes : 13 317 616,14 €.

Dépenses de fonctionnement
Charges à caractère général : 2 344 465 €.
Charges de personnel : 6 652 045 €.
Atténuation de produits : 155 000 €.
Charges de gestion courante : 1 716 913,57 €.
Charges financières : 149 999,43 €.
Charges exceptionnelles : 27 344 €.
Dotation provision : 9 200 €.
Virement à la section d'investissement : 1 411 774,14 €.
Opérations d'ordre entre sections : 850 875 €.
Total des dépenses de fonctionnement : 13 317 616,14 €.

En ce qui concerne l'investissement
Dotations, fonds divers et réserves : 377 208 €.
Excédent de fonctionnement : 1 673 280,24 €.
Subventions d'investissement : 1 761 520 €.
Besoin d'emprunt : 1 003 000,86 €.
Autres immobilisations financières : 12 810 €.
Virement à la section de fonctionnement : 1 411 774,14 €.
Produits des cessions : 450 000 €.
Opérations d'ordre entre sections : 850 875 €.
Opérations d'ordre patrimoniales : 105 000 €.
Total des recettes d'investissement : 7 645 468,24 €.

Remboursement d'emprunt : 505 762 €.
Immobilisations incorporelles : 165 240 €.
Subventions d'équipement versées : 441 560,71 €.
Immobilisations corporelles : 1 366 842,43 €.
Immobilisations en cours : 4 157 978,58 €.
Résultat d'investissement reporté : 752 630,84 €.
Opérations d'ordre entre sections : 150 453 €.
Opérations d'ordre patrimoniales : 105 000 €.
Total des dépenses d'investissement : 7 645 468,24 €.

Budget de l'eau
Vente produits fabriqués, prestations de services et marchandises : 167 900 €.
Opérations d'ordre entre sections : 754 €.
Résultat de fonctionnement reporté : 11 184,67 €.
Total des recettes de fonctionnement : 179 838,67 €.

Dépenses de fonctionnement
Charges à caractère général : 9 884,67 €.
Charges de personnel et frais assimilés : 11 000 €.
Charges financières : 40 000 €.
Opérations d'ordre entre sections : 75 847 €.
Virement à la section d'investissement : 43 107 €.
Total des dépenses de fonctionnement : 179 838,67 €.

En investissement
Réserves : 40 306,67 €.
Immobilisations en cours : 11 000 €.
Opérations d'ordre entre sections : 8 754 €.
Opérations d'ordre patrimoniales : 12 200 €.
Virement à la section d'exploitation : 43 107 €.
Total des recettes : 182 460,67 €.

Emprunts et dettes assimilées : 95 000 €.
Immobilisations incorporelles : 1 200 €.
Immobilisations en cours : 33 000 €.
Opérations d'ordre entre sections : 754 €.
Opérations d'ordre patrimoniales : 12 200 €.
Déficit d'investissement reporté : 40 006,67 €.
Total des dépenses d'investissement : 182 460,67 €.

Budget de l'assainissement
Vente produits fabriqués, prestations de services et marchandises : 546 519 €.
Opérations d'ordre entre sections : 53 800 €.
Résultat de fonctionnement reporté : 232 038 €.

Dépenses
Charges à caractère général : 13 470 €.
Charges de personnel : 158 000 €.
Charges financières : 26 200 €.
Opérations d'ordre entre sections : 203 938 €.
Virement à la section d'investissement : 430 749 €.
Soit un total de 832 357 €.

En investissement
Réserves : 909 098 €.
Emprunts et dettes assimilées : 2 M€.
Autres immobilisations financières : 200 000 €.
Opérations d'ordre entre sections : 203 938 €.
Opérations d'ordre patrimoniales : 204 810 €.
Virement à la section d'exploitation : 430 749 €.
Soit un total de recettes de 3 948 595,45 €.

Emprunt : 63 000 €.
Immobilisations incorporelles : 19 300€.

Immobilisations en cours : 2 900 988,54 €.
Opérations d'ordre entre sections : 53 800 €.
Opérations d'ordre patrimoniales : 204 810 €.
Déficit d'investissement reporté : 706 696,91 €.
Soit un total de 3 948 595,45 €.

Budget du STIC
Vente : 13 000 €.
Dotations et subventions : 117 973 €.
Total des recettes : 130 973 €.

Charges à caractère général : 16 600 €.
Charges de personnel et frais assimilés : 114 373 €.
Virement à la section d'investissement : - 10 498 €.
Opérations d'ordre entre sections : 10 498 €.
Soit un total de 130 973 €.

En investissement
Virement à la section d'exploitation : - 10 498 €.
Opérations d'ordre entre sections : 10 498 €.
Excédent d'investissement reporté : 20 996 €.
Soit un total d'investissement de 20 996 €.

Immobilisations corporelles : 20 996 €.
Total des dépenses d'investissement : 20 996 €.

J'en ai terminé. Je voulais remercier bien entendu tous les services qui ont participé à l'élaboration de ce budget supplémentaire. Je vous remercie aussi de m'avoir écouté si attentivement.

Le point n° 2, la ville de Cosne-Cours-sur-Loire est bénéficiaire de la dotation de solidarité urbaine. A ce titre, la commune a reçu pour l'année 2017 la somme de 180 532 €. Aux termes de l'article L2234-19 en vigueur, modifié par la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005, article 135-2 du *Journal officiel de la République française* du 19 janvier 2005, le maire d'une commune ayant bénéficié, au cours de l'exercice précédent, de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, présente au conseil municipal avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de l'exercice un rapport qui retrace les actions de développement social et urbain entreprises au cours de cet exercice et des conditions de leur financement.

En ce qui concerne les actions réalisées pour l'exercice 2017, celles-ci ont été ciblées sur :

En ce qui concerne les dépenses d'équipement :
- l'école Franc Nohain pour 5 628,77 €,
- l'école Pierre et Marie Curie pour 4 068,43 €,
- la résidentialisation pour 306 641,96 €, dans le cadre des aménagements urbains,
- les structures sportives avec le Cosec pour 3 882,59 €,

- l'aménagement de l'ancien bâtiment F pour 3 665,76 € dans le cadre des structures sociales.

Le rapport inclue également une partie des subventions attribuées
- au centre social et culturel pour 158 500 €,
- une participation pour le fonctionnement du CCAS pour 82 926€,
- des subventions sociales diverses pour 38 870€.

Il vous est demandé de prendre acte des actions telles qu'elles figurent au document joint en annexe.

Michel Veneau
Merci. Avez-vous des questions ?

Hicham Boujlilat
Un sujet sur la forme : sur le rapport, il est noté ZUS et les ZUS n'existent plus officiellement depuis 2012. Je pense qu'il faudrait changer la dénomination. C'est un sujet de forme, on est plus sur les quartiers prioritaires que des zones urbaines sensibles.

Michel Veneau
Nous prenons acte.

3. Exercice 2018 – Produits irrécouvrables sur exercices antérieurs : admission en non-valeur

Thierry Demay
Monsieur le receveur municipal informe notre collectivité que les produits des années 2006 à 2016 concernant principalement des loyers, des emprises sur les trottoirs, une participation à Garçon la note, des frais de garderie et d'AEPS, ont fait l'objet de toutes les voies de poursuite existantes et qu'à ce jour, ils sont irrécouvrables.
Il est précisé que la somme de 67 200 € a été provisionnée au titre du chapitre 68. Elle se décompose de la façon suivante : la Galerie commerciale parisienne pour la somme de 37 200 €, impayés de loyer ; Akomas pour la somme de 30 000 €, impayés de loyer.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal, d'admettre en non valeur les produits recensés dans le tableau annexé à la présente délibération pour un montant de 47 688,66 €.

Je tiens à préciser que bien entendu, s'il y a possibilité de recouvrer, cela n'empêche pas que le receveur pourra quand même le faire.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?

Alain Dherbier
Ce n'est pas une question, c'est juste une remarque. On n'a pas été plus chanceux que vous avec les Galeries parisiennes. Je me réjouis qu'on ait pu acheter le bâtiment. Il ne nous a pas payé les loyers, mais on a au moins acheté le bâtiment. Ça a évité qu'il

continue, parce que dans un premier temps, le bail a été modifié. Ça l'a obligé à trouver une activité et à prouver son activité. Ensuite, vous avez pu vendre le bâtiment. Ça a coûté cher, mais aujourd'hui, on est tranquille de ce côté-là.

J'ai juste une question pour la suite, c'est dans l'attribution d'aides en faveur du développement durable. Je vois que le premier candidat s'appelle Faure. N'y-a-t-il pas de relation ?

Michel Veneau
Aucune. C'est un dossier qui est maintenant réglé pour la ville de Cosne-Cours-sur-Loire. Depuis des années et malheureusement, c'est comme ça.

4. Exercice 2018 – SIEEEN : convention pour le versement de fonds de concours

Charly Bruère
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
La loi de finances rectificative du 20 avril 2009 a étendu par dérogation aux principes de spécialité et d'exclusivité gouvernant le fonctionnement des établissements publics et de coopération intercommunale, le dispositif des fonds de concours. L'article L5212-24 alinéa 3 du code général des collectivités territoriales disposant en effet : « afin de financer la réalisation et le fonctionnement d'un équipement, les fonds de concours peuvent être versés entre la communauté, adaptés suivant la catégorie d'EPCI et les communes membres, après accord concordant exprimé à la majorité simple du conseil communautaire et les conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assuré hors subvention par le bénéficiaire du fonds de concours ».
Il résulte de ces dispositions que ces fonds de concours peuvent être versés par une commune au syndicat d'énergie dont elle est membre et qui réalise pour son compte des équipements. La mise en place d'un fonds de concours au bénéfice du syndicat d'énergie constitue le meilleur moyen d'assurer cet appui financier à la réalisation des réseaux d'éclairage public.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de participer financièrement aux opérations de travaux et d'éclairage public réalisées par le SIEEEN sur les territoires de la commune, par le versement de fonds de concours, selon les modalités prévues dans la convention et son annexe.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?

Alain Dherbier
Une question, pas vraiment, mais une remarque. Je ne suis pas contre le fait de couper l'éclairage la nuit, mais il faudrait que ce soit uniforme ou tout au moins que ça ait du sens, parce qu'il y a des secteurs qui restent allumés et on se demande pourquoi. Ça ne s'éteint pas en même temps, alors que c'est facilement réalisable. C'est un peu particulier.

Michel Veneau
On a déjà fait venir les services du SIEEEN avec nos services. Ils reviennent souvent, Monsieur Bruère suit bien cette coordination et on s'aperçoit, comme vous le dites, qu'il y a des moments où on ne comprend pas. Ils viennent aussi faire de l'entretien, comme vous le savez. Parfois, est-ce qu'ils ne laissent pas éclairé ? Je ne sais pas comment ça se passe exactement, mais il y a des petits loupés au niveau de l'éclairage, on le reconnaît. Là, on ne gère pas. On fait la commande au SIEEEN. Charly, à toi.

Alain Dherbier
Vous ne gérez pas, mais vous payez et au niveau de l'entretien de l'éclairage public, je vous dis que ce n'est pas fait comme ça devrait l'être. Il y a des candélabres où la trappe a été accidentée ou enlevée. Par exemple, vers la médiathèque, quand on descend vers la grille Sévigné, il y a une trappe, ça fait au moins trois ans qu'il y a de la rubalise, mais ça n'a pas été réparé. Il y a une quantité de candélabres qui sont comme ça. Ils sécurisent en mettant de la rubalise autour, ce n'est pas normal !

Michel Veneau
Ce ne sont pas des candélabres accidentés, on est bien d'accord. C'est en panne.

Alain Dherbier
Même si la trappe a été accidentée, il faut qu'ils la remplacent. C'est ni fait ni à faire. Mais ça, je ne vais pas manquer de le dire à Hourcabie, parce que ce n'est pas normal.

Michel Veneau
Je lui ai déjà dit à Monsieur Hourcabie. On se voit assez souvent et je lui ai déjà dit plusieurs fois.

Alain Dherbier
Parce que vous payez pour l'entretien.

Michel Veneau
Bien sûr. On lui a déjà dit.

Charly Bruère
La rénovation des candélabres se fait petit à petit et dans l'avenir, on aura des candélabres qui pourront être commandés individuellement, correspondant à une panne et ce sera plus facile pour commander dans les différents secteurs de la ville. Pour le moment, chaque horloge commande un secteur déterminé et parfois, on est obligé d'éclairer plus qu'on ne le voudrait par rapport à ça.

Michel Veneau
On a bien entendu les remarques. Nous faisons les remarques à nos services et au SIEEEN. Il faut qu'on essaie de voir avec le directeur surtout, pour cet automne, qu'on puisse mettre en œuvre tout ça pour mieux harmoniser, si possible, et réparer les quelques candélabres qui sont un peu à l'abandon pour certains, certainement. Ce qu'il faut simplement, c'est recenser tous ces candélabres.

Alain Dherbier
Oui, ils sont tous numérotés.

Michel Veneau
Il faut les recenser et après, même s'il faut un petit peu de temps, on doit pouvoir agir. Il faut tous les prendre par secteur et prendre les numéros. Je pense que ça doit pouvoir se faire normalement.

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

5. Attribution d'aides en faveur du développement durable

Franck Wickers
Petite nouveauté ce soir, on voit le retour des récupérateurs d'eau qui bénéficient d'aide et ça, c'est plutôt positif.

Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Par délibération du 29 mars 2010, le Conseil municipal de Cosne-Cours-sur-Loire décidait de créer un dispositif d'aides en faveur du développement durable pour encourager l'acquisition par les particuliers de récupérateurs d'eau et de vélos à assistance électrique.
Trois demandes d'aide pour l'acquisition de vélos à assistance électrique et quatre demandes d'aide pour l'acquisition de récupérateurs d'eau sont aujourd'hui soumises à l'approbation d'attribution du conseil municipal.

Après avis favorable de la commission environnement et de la commission des finances, il est demandé au Conseil municipal de décider d'attribuer les aides ci-dessous :
- Monsieur Faure pour un récupérateur d'eau, valeur : 50 €.
- Madame Plançon pour un vélo à assistance électrique, aide accordée : 187,25 €.
- Monsieur Loiseau pour un récupérateur d'eau : 32,45 €.
- Monsieur Haroune pour un récupérateur d'eau : 50 €.
- Monsieur Lacour pour un récupérateur d'eau : 14,95 €.
- Madame Alonzo pour un vélo à assistance électrique : 149,75 €.
- Monsieur Chêne pour un vélo à assistance électrique : 148,74 €.

Soit un total du montant de l'aide attribuée de 633,14 €.

Michel Veneau
Merci Monsieur Wickers. Avez-vous des observations ?
On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

B. AFFAIRES GÉNÉRALES

6. Commission Communale pour l'Accessibilité

Michel Renaud
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Conformément aux dispositions de l'article L2143-3 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal a créé une commission communale pour l'accessibilité.

La commission exerce les missions suivantes. Elle dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en Conseil municipal. Elle fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant. Elle organise un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées. Elle tient à jour par voie électrique la liste des établissements recevant du public, situés sur le territoire communal, qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.
La commission créée par délibération en date du 2 juin 2014 et modifiée par délibération du 5 octobre 2016 a donc établi son rapport annuel pour l'année 2017. Conformément aux dispositions légales, celui-ci sera transmis à Monsieur le préfet, au président du Conseil départemental consultatif des personnes handicapées.
Vu l'article L2143-3 du code général des collectivités territoriales, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au Conseil municipal de prendre acte du rapport établi par la commission communale, pour l'accessibilité et dit que celui-ci sera transmis aux instances concernées.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ? On prend acte.

7. Révision de l'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine/Site patrimonial remarquable

Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Par délibération en date du 15 juillet 2013, le Conseil municipal a approuvé L'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (Avap) de Cosne-Cours-sur-Loire. La loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016, relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, a créé les sites patrimoniaux remarquables (SPR) qui remplace l'Avap. La servitude ayant été approuvée à l'instant T, il semble à présent opportun de la réviser, afin de pouvoir mettre en œuvre des projets d'aménagement structurants. La révision s'inscrira dans l'esprit d'une modification ponctuelle, mais le formalisme de révision s'appliquera. Il n'y a aucune modification du périmètre et par conséquent, pas de remise en cause de l'économie générale du document. Il ne s'agira que de la modification du document de gestion, avec transformation en périmètre de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, PVAP. La commission locale SPR a été constituée lors de la séance du conseil municipal du 8 février 2018. Le chargé d'étude, après mise en concurrence par consultation, a été désigné.
En conséquence, il est proposé au conseil municipal, après avis favorable de Monsieur le préfet du département et de la commission des travaux et bâtiments communaux, urbanisme et patrimoine, de lancer la procédure de révision de l'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, maintenant Site patrimonial remarquable.

Avez-vous des questions ?

Hicham Boujlilat
Vous avez indiqué que c'était une révision partielle, sur des projets structurants, lesquels ?

Michel Veneau
C'est sur des démolitions surtout et on a certainement aussi pour les matériaux utilisés. Charly est bien au courant. On a les tuiles.

Charly Bruère
Tout ce qui concerne les toitures, donc les tuiles, et au niveau des ouvrants et les huisseries aussi.

Michel Veneau
Dans certains secteurs, on voit un peu de tout, du bois, du plastique ou de l'alu. Donc, on voudrait un peu restructurer tout ça. C'est-à-dire que dans les parties très rurales, je pense qu'il ne faut pas être trop restrictif, parce qu'on va aussi peut-être gêner les gens qui veulent construire : si on leur impose de l'alu ou du bois, c'est sûr que ça va peut-être freiner quelques personnes. Et sur des modifications aussi. Il y a la modification de l'existant. Vous savez que dans la partie rurale, sur Villechaud surtout, on a quelques fermettes et un peu sur Cours. Là, on connaît la différence et le coût est très important. Donc, on va en rediscuter avec l'architecte, le cabinet et la commission, pour essayer de mettre en place quelque chose, tout en respectant l'environnement, tout en essayant d'apporter satisfaction aussi aux habitants, parce qu'il ne faut pas non plus que ce soit un frein pour nos populations.

Hicham Boujlilat
Quelles sont les démolitions ?

Michel Veneau
On a Alphonse Baudin, rue Victor Hugo et rue des Rivières. Vous savez, les deux maisons. Il y en a une qui est déjà propriété de la ville, la première, à l'angle de la rue des Filoirs et de la rue des Rivières. Et Alphonse Baudin et rue Victor Hugo, pour l'instant.

Alain Dherbier
Je voulais dire que dans ce domaine-là, il faut être prudent et bien penser à la suite. Je me rappelle avoir échangé, à l'époque où on était en responsabilité, avec Monsieur Delas, concernant une toiture. C'était la toiture de Madame Miron, juste à côté du parking des services techniques. Elle avait prévu un type de tuiles et l'architecte des Bâtiments de France n'en voulait absolument pas. Il lui a imposé une tuile mécanique, je ne sais plus le type et Monsieur Delas avait dit : il ne faut surtout pas mettre ces tuiles-là, parce que ce n'est vraiment pas de bonne qualité. On a insisté pour qu'il accepte de mettre les tuiles qui sont actuellement en place et ça s'est bien passé.

J'ai une anecdote. A l'époque où j'étais encore en activité, j'ai eu en charge de réaliser l'illumination de la mairie. Ce qu'on a réalisé. Et quand on a fait les premiers essais, Monsieur Frégeai qui était à l'époque, je pense, aux travaux, m'a dit : il faudrait que vous changiez le réglage des projecteurs qui sont en toiture, parce que ça met en évidence les velux qui sont sur le toit de la mairie, qui sont interdits dans le périmètre de la mairie. Donc, si vous pouviez modifier légèrement ! C'est bon à savoir, parce que c'est bien de donner des règles, mais il faut aussi que le donneur les respecte.

Michel Veneau
C'est vrai, mais tout ça, on va peut-être être attentif et surtout sur nos bâtiments qui sont dans le périmètre. Il faudra qu'on soit très attentif dans l'avenir et faire attention. C'est vrai qu'il faut être vigilant, mais après, on a vu de tout et n'importe quoi dans les petits bourgs où c'est classé. Une fois, j'ai compté, il y avait 8 modèles de tuiles dans les petits bourgs, à droite, à gauche, autour de nous, où c'est classé. Ce n'est pas possible. C'est ingérable. Vous trouvez du shingel, en passant par la petite tuile, en passant par la mécanique, la tuile ciment. Il y a plein de modèles de tuiles. Ce n'est pas cohérent non plus. Il faut trouver une souplesse, mais on peut donner peut-être deux ou trois modèles. Il faudra voir là, ça sera aux spécialistes de nous donner leur avis quand même. C'est à eux de nous conseiller aussi. C'est difficile parce que la personne qui choisit une tuile, si elle est un peu butée, ce n'est pas facile de la faire changer d'avis parfois.

Charly Bruère
Christian Delas est un spécialiste, donc il ciblera les bonnes tuiles.

Michel Veneau
Il va cibler les bonnes tuiles. En plus, il est dans le patrimoine et il adore ça. Officiellement, il est dans la commission. C'est quelqu'un qui au niveau de Cosne connaît bien le patrimoine. Il est dans la Camosine, dans plein d'organismes, avec d'autres, et ces gens-là font partie de la commission. On les a intégrés dans la commission. Il faut mettre des gens qui ont des connaissances.

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

8. Adoption de la charte informatique

Thierry Demay
La ville de Cosne-Cours-sur-Loire a mis en œuvre un système d'information et de communication nécessaire à son activité, comprenant notamment un réseau informatique et téléphonique. Pour l'exercice de leur activité professionnelle, les agents sont conduits à accéder aux moyens de communication mis à leur disposition et à les utiliser. La présente charte, déposée à votre attention sur l'extranet de la collectivité, rappelle les règles d'utilisation des moyens informatiques et téléphoniques de la ville, afin de favoriser un usage optimal de ses ressources en termes de sécurité, de confidentialité, de performance, de respect de la règlementation et des personnes. Ce règlement s'applique à l'ensemble du personnel de la ville de Cosne-Cours-sur-Loire, tous statuts confondus, ainsi qu'au personnel temporaire, aux élus, et plus généralement, à tous les utilisateurs, visiteurs, prestataires extérieurs, etc., des moyens informatiques et des télécommunications.
Considérant la nécessité d'assurer une information préalable des utilisateurs quant à leurs droits et obligations pour le bon usage des systèmes d'information, vu l'avis favorable du comité technique en date du 1er juin 2018, il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de décider d'adopter la charte informatique pour le bon usage des systèmes d'information, dont le texte est joint à la présente délibération.

Michel Veneau
Avez-vous des observations ?

Hicham Boujlilat
Je voulais savoir quelles étaient les mesures prises en interne pour protéger les données ?

Thierry Demay
En interne, pour protéger les données, déjà il y a l'impossibilité d'avoir un extranet qui permette à n'importe qui d'aller à l'intérieur. Il y a un système de sauvegarde assez performant, puisque les serveurs sont localisés à la mairie et à un autre endroit que je tairais, pour pouvoir faire la sauvegarde journellement, si je me souviens bien ; et les antivirus, etc., de façon à ce qu'il n'y ait pas d'introduction de choses.

Hicham Boujlilat
C'est ce qui existait jusqu'à présent, mais ce qui est prévu dans la charte, puisqu'on est obligé de voter, c'était avant le 25 mai, mais toutes les collectivités n'ont pas eu le temps de le faire, c'est dans le cadre de la RGPD. Donc, c'est plus dans ce cadre-là, ça va beaucoup plus loin que le pare-feu, etc. Le paragraphe qui est ajouté indique justement que sur cette question-là en particulier – et pas sur extranet, etc. –, des mesures internes allaient être prises et mises en place. Est-ce que des choses ont été faites avec la CNIL ? Si oui, quoi ? Comment les choses ont avancé dans ce domaine ? Il y a des collectivités qui ont investi beaucoup sur ce domaine-là, contraintes, mais je voulais savoir : est-ce que c'est une petite adaptation, on rajoute un paragraphe parce qu'on est obligé de le faire ou est-ce qu'il y a des mesures supplémentaires qui vont être prises ? Si oui, lesquelles ? C'est l'objet de ma question.

Thierry Demay
Très sincèrement, je ne pourrai pas vous répondre aujourd'hui, c'est Monsieur Crétel qui s'en occupe, à moins que Stéphanie éventuellement ait des choses à nous dire. Sinon, j'avoue que très sincèrement, du point de vue technique, je ne sais pas. Je sais par contre que l'intérêt de faire signer cette charte, c'est qu'à partir du moment où il y aurait quelque chose qui se passerait, la personne sait à quelle sanction elle peut être exposée. Je pense que d'un point de vue personnel, c'est quand même quelque chose d'important de savoir qu'à partir du moment où on accède à un intranet ou à un extranet d'une collectivité ou de tout autre organisme, il faut prendre ses responsabilités. Vous avez bien vu dans le démarrage qu'on a des droits, mais on a aussi des obligations et c'est pour ça que ce document, je pense, est quand même assez bien ficelé.

Hicham Boujlilat
La charte, je me rappelle, j'avais travaillé dessus avec Stéphanie. Là, il me semble que c'est plutôt un paragraphe qui a été rajouté, peut-être deux, mais c'est plus par rapport à la RGPD, parce que sur le reste, ça existait, tout ça. On ne s'en rend pas compte, c'est tellement complexe et extrêmement sensible. Là, je comprends que vous n'ayez pas les éléments, mais je souhaiterais quand même qu'on puisse savoir dans ce cadre-là. Il est bien indiqué des mesures en interne. Je ne sais pas si c'est suffisant, mais en tout cas, si ce sont des mesures en interne – c'est écrit –, j'aimerais bien savoir un peu en quoi ça consiste. C'est pour nous protéger des gafas, etc.

Thierry Demay
Tout à fait. C'est surtout aussi pour protéger les utilisateurs eux-mêmes, parce que par eux-mêmes, ils peuvent très bien se trouver un peu dans l'embarras parfois. On vous donnera ça. Je demanderai à Monsieur Crétel et vous aurez tous ces éléments-là d'une manière très précise.

Michel Veneau
On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

C. AFFAIRES JURIDIQUES

9. Examen du rapport annuel du maire sur les délégations de service public

Charly Bruère
Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Conformément à l'article L1411-3 du code général des collectivités territoriales, chaque année, les délégataires produisent, avant le 1er juin, un rapport sur l'exercice écoulé. Ce document comporte des informations financières sur l'exécution du service, sur les différentes opérations réalisées, ainsi qu'une analyse relative à la qualité du service. La commission consultative des services publics locaux est tenue d'examiner chaque année, sur le rapport de son président, les rapports remis par chaque délégataire. Le rapport de Monsieur le maire a été présenté le 15 juin dernier à la commission consultative des services publics locaux, dont le procès-verbal vous a été communiqué. Le rapport a également été adressé à chacun des conseillers, afin qu'il en prenne connaissance.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de prendre acte du rapport de Monsieur le maire concernant les rapports annuels des délégataires, de prendre acte du rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service d'eau potable et de l'assainissement collectif et de prendre acte du rapport d'activité établi par la commission consultative des services publics locaux, en date du 15 juin 2018.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ? On prend acte.

10. Désaffectation et déclassement du pavillon de l'aérodrome

Pascale Quillier
Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs,
La commune est propriétaire d'une maison d'habitation située sur le site de l'aérodrome, qui permettait autrefois d'accueillir les pilotes instructeurs. Dans la mesure où elles ne servaient plus pour les activités aéronautiques, elle a été louée à des particuliers. A ce jour, elle est inoccupée. Dans le cadre d'une gestion rationnelle de son patrimoine, la Ville envisage de la céder. Préalablement, il convient d'observer les règles qui régissent les biens relevant du domaine public. Par conséquent, pour permettre la vente, il est nécessaire de constater la désaffectation de la maison et de prononcer son déclassement.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ? C'est la petite maison qu'il y a juste à côté du hangar de l'aérodrome.

Pascale Quillier
On va essayer de la vendre.

Michel Veneau
On la déclasse pour pouvoir la vendre.

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

11. Contrat de délégation de service public pour l'exploitation du service d'assainissement collectif : modification du règlement de service

Charly Bruère
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
La commune a délégué la gestion du service d'assainissement collectif à la société Véolia, pour une durée de 8 ans à compter du 1er janvier 2013. Dans le cadre des travaux d'extension du réseau de collecte des eaux usagées, la première tranche est aujourd'hui achevée. Les propriétaires qui disposaient jusqu'à présent d'une installation d'assainissement non collectif vont désormais être tenus de se raccorder au réseau collectif. Le règlement de raccordement au service d'assainissement collectif a pour objet de fixer les conditions légales, les délais de raccordement, ainsi que les prolongations ou dérogations. Les dispositions financières applicables et les modalités techniques y devront être observées par les futurs usagers.
Vu les dispositions du code de la santé publique et notamment de l'article L1331-1, vu l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux, vu l'avis favorable de la commission des travaux, il vous est demandé de bien vouloir approuver le projet fixant les modalités de raccordement au service d'assainissement collectif.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ? On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

12. Cession des parcelles BW 58 et BW 110 situées lieudit Fontaine Morin
13. Cession de la parcelle BW 78 située lieudit Fontaine Morin

Pascale Quillier
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs,
A l'issue d'une procédure de bien vacant et sans maître, la commune a procédé à l'acquisition des biens immobiliers de la succession de Madame Augustine Garnault. Il a été décidé de mettre en œuvre cette procédure, afin de remédier à l'état d'abandon des parcelles et d'en assurer la valorisation. La commune a reçu une proposition d'acquisition de Monsieur Cyril Bonin, pour les parcelles BW 58 d'une superficie de 492 m^2 et BW 110 d'une superficie de 232 m^2, situées lieudit Fontaine Morin. Le prix de vente convenu a été fixé à 549 €.

Madame Raymonde Rodier a également adressé une demande pour acquérir la parcelle BW 78 d'une superficie de 198 m², située lieudit Fontaine Morin. Le prix de vente a été arrêté à 150 €.
Les acquéreurs prennent en charge les frais notariés.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ? Pas de questions. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptées à l'unanimité.

14. Acquisition du parking de la Chaussade

Charly Bruère
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Le 8 février 2018, le Conseil municipal a autorisé l'acquisition de parcelles constituant une partie de l'emprise foncière du parking de la Chaussade. Il est affecté aux utilisateurs de la médiathèque, mais également aux usagers du centre ville. Il répond à un large besoin en matière de stationnement pour différentes catégories d'utilisateurs. De plus, la commune dispose de la compétence voirie. Conformément aux dispositions de l'article L3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques, un bien peut être cédé à l'amiable sans déclassement préalable entre deux collectivités lorsqu'il est destiné à l'exercice des compétences de la personne publique qui l'acquiert. La numérotation des parcelles mentionnées dans la délibération du 8 février 2018 a été modifiée suite au découpage parcellaire intervenu. Aussi, il y a lieu d'annuler la délibération pour se conformer au nouveau document d'arpentage.
Vu l'avis favorable de la commission des travaux et de la commission des finances, il vous est demandé de bien vouloir rapporter la délibération du 8 février 2018, d'approuver l'acquisition amiable des parcelles AM 382 et AM 384 pour l'euro symbolique non recouvré, de dire que le parking relèvera du domaine public communal, de dire que cette acquisition sera réglée par acte notarié, dont les frais seront à la charge de la commune et d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant, à procéder aux formalités nécessaires et à signer l'acte à intervenir.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ? On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

D. AFFAIRES SCOLAIRES

15. Nouvelle organisation de la semaine scolaire – rentrée septembre 2018

Micheline Henry
Mesdames, Messieurs,
La ville de Cosne-Cours-sur-Loire a mis en application la réforme du temps scolaire dès la rentrée 2013. Si cette réforme a permis d'organiser des temps d'activités périscolaires de qualité pour nos enfants, son bilan a été partagé par la majorité des équipes pédagogiques et de beaucoup de parents d'élèves, en ce qui concerne la fatigue engendrée par l'absence de repos du mercredi, particulièrement pour les petits. La

participation de nombreuses associations et l'investissement du service des affaires scolaires dans son ensemble ont permis de réussir cet engagement pendant ces cinq années d'application de la réforme avec, comme résultat, plus de 70 % des enfants des écoles inscrits dans cette organisation.
Le décret du 27 juin 2017 prévoyait la possibilité d'obtenir une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire dès la rentrée 2017. Toutefois, Monsieur le maire et moi-même avons souhaité maintenir le dispositif mis en place depuis 2013, afin de ne pas perturber la rentrée 2018 et surtout, que les parents ne se trouvent pas d'un coup devant le fait accompli. Cette décision nous permettait également de prendre le temps nécessaire pour mener une concertation, recueillir les avis de toutes les parties directement concernées et envisager l'aménagement d'une semaine scolaire organisée sur 8 demi-journées ou plus exactement, sur quatre jours.
Afin de recenser l'avis des utilisateurs, un questionnaire a été diffusé auprès des familles et des enseignants de chaque école de la commune dès décembre 2017. Au mois de janvier 2018, les conseils d'école de nos six écoles se sont réunis et se sont exprimés sous forme de vote sur le retour ou non à la semaine de quatre jours, ainsi que sur les horaires correspondants. Quatre conseils d'école sur six ont voté à la majorité pour une semaine de quatre jours. Au regard de ce résultat, Monsieur le maire a effectué une demande de dérogation à l'organisation de cette semaine scolaire pour les écoles, auprès de Madame l'inspectrice académique, à propos des nouveaux horaires répartis sur quatre jours, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h. Madame l'inspectrice académique a rendu un avis favorable dans un courrier du 29 mars dernier.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au Conseil municipal de décider d'appliquer à toutes les écoles publiques de Cosne-Cours-sur-Loire la semaine scolaire de quatre jours à partir de la rentrée scolaire 2018-2019.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?

Sylviane Bezou
Lors du dernier conseil municipal, on avait sensiblement abordé ce sujet. J'avais fait la remarque qu'il n'y avait pas eu de commission des affaires scolaires depuis au moins deux ans, voire peut-être plus – et je crois qu'on en a eu une depuis le début du mandat. Vous m'aviez dit : « on va en faire une prochainement ».

Micheline Henry
Pas le temps.

Sylviane Bezou
Je sais bien qu'on n'a pas le temps, mais on aurait pu aborder quand même plusieurs questions et c'est dommage de lire le plus gros des informations dans la presse. C'était plutôt embêtant.

Micheline Henry
Ce qu'il faut savoir quand même – et ça, je pense que vous l'avez très bien compris –, ce n'est pas une décision de la municipalité. C'est pour ça qu'on a pris le temps quand même le fait de faire voter tout le monde. C'est pour ça que j'insiste bien sur le fait de faire voter.

Sylviane Bezou
Justement, on aurait aimé connaître le détail. Par exemple, vous nous dites qu'il y a quatre sur six conseils d'école qui ont voté pour. C'est très vague. On aurait peut-être aimé savoir.

Micheline Henry
Vous voulez que je vous le dise.

Sylviane Bezou
Oui, par exemple.

Michel Veneau
On peut tout vous dire. Tout est transparent.

Micheline Henry
Il y a deux écoles qui ont voté contre, c'est l'école Paul Bert.

Sylviane Bezou
Ça ne m'étonne pas.

Micheline Henry
On imagine plein de choses, mais les enfants sont plus grands. Je pense que c'est un peu pour ça. Et l'école de Cours.

Sylviane Bezou
Je me rappelle que quand nous avons mis ça en place, quand je suis arrivée, on est passé de quatre jours à quatre jours et demi. Quand on est arrivé à quatre jours et demi, la grosse majorité des enseignants nous disait : au moins, on aura le temps de travailler. On va pouvoir faire travailler plus de matières tous les matins, puisqu'il y avait le mercredi matin qui s'était rajouté. J'admets que ce sont peut-être les grands, ce ne sont pas les maternels, je vous l'accorde, mais je ne comprends pas ce revirement de situation.

Micheline Henry
Est-ce qu'il faut appeler ça un revirement ? C'est qu'au départ, ils imaginaient comment ça pouvait se passer, puisque ça n'avait jamais existé. Après, dans la pratique, ils se sont peut-être rendu compte que ce n'était pas… Je vous dis, ils ont voté et on a même fait des conseils d'école extraordinaires, donc tout a été doublé pour bien prendre le temps.

Michel Veneau
Je l'avais dit ici dans cette salle à l'époque. A partir des CM, on l'avait évoqué, quand on en avait parlé, mais pour les petits, à mon avis, ce n'était pas une bonne chose. Je ne change pas d'avis parce que je le vois bien, on est tous concernés par les petits. On voit bien que les petits, le mercredi, ils ont plutôt envie de se reposer ou de jouer un petit peu que d'aller à l'école.

Sylviane Bezou
Ils ont envie de se reposer.

Michel Veneau
Je parle des petits, on est bien d'accord.

Sylviane Bezou
Ils ont envie de se reposer et de jouer, d'accord, mais quand les parents travaillent, ils les sortent à la même heure et c'est quand même la majorité. C'est ça que je ne comprends pas.

Michel Veneau
Ça évolue. Je reste convaincu que pour les petits, quatre jours, c'est bien.

Sylviane Bezou
Qu'est-ce qu'on en fait le mercredi ?

Michel Veneau
Qu'est-ce qu'on faisait avant ?

Sylviane Bezou
Justement, ça ne changeait rien…

Michel Veneau
La collectivité ne peut pas se substituer…

Sylviane Bezou
Ni dans un sens, ni dans l'autre.

Michel Veneau
A un moment donné, il faut bien que chacun assume son rôle, ce que la plupart des parents font. La plupart des parents assument leur fonction de parents.

On passe au vote.

Hicham Boujlilat
De toute façon, c'est un sujet qui ne fera jamais l'unanimité. Mais quand on voit que 70% des enfants étaient inscrits quand même dans ce qui a été mis en place par la ville, on voit bien en tout cas que c'est un dispositif qui a trouvé toute sa place dans notre collectivité. Sur le reste, j'ai un avis qui est différent du vôtre, que j'ai pu éprouver et que j'arrive encore à éprouver tous les jours. On peut peut-être voir chez certains enfants des bienfaits. En tout cas, je ne partage pas votre sentiment là-dessus. Je déplore en tout cas qu'on n'ait pas pu voir les choses… Le fait d'animer des commissions, ça fait partie aussi de la vie municipale. Il fût un temps où on prenait le temps pour ça et je pense que ce serait bien de continuer à les faire vivre.

Sur cette question des affaires scolaires, du périscolaire et du passage de quatre journées et demie à quatre jours, j'ai quelques questions. On avait des gens qui intervenaient : qu'est-ce qu'ils deviennent ? On avait des intervenants extérieurs, probablement aussi des intervenants qui n'étaient pas extérieurs. Également que vous nous reprécisiez le coût du périscolaire. Combien ça a coûté à la commune ? Que va faire la ville des économies qui vont découler de ce passage à quatre jours ?

Micheline Henry
Je vais commencer par la fin. Je pense que le fait des économies, on saura toujours quoi en faire. Le montant, c'est 160 000 €.
Ensuite, que faisons-nous des intervenants ? Les intervenants extérieurs – c'est pour ça qu'ils font partie également du temps que l'on a pris pendant cette période scolaire –, ils ont été prévenus aussi et leur contrat est arrêté. Je sais bien ce que vous allez dire, ça va aussi mettre des gens en difficulté, qui n'ont pas ces quelques heures de présence de travail. C'est vrai, mais de toute façon, la décision étant prise, on ne va pas les garder comme ça. Ils sont déjà prévenus aujourd'hui.

Hicham Boujlilat
Ça représente combien de personnes ?

Micheline Henry
Je n'ai pas le nombre exact aujourd'hui, mais je vous le donnerai.

Hicham Boujlilat
Ces 160 000 € vont être réinjectés ?

Michel Veneau
J'ai déjà évoqué ce sujet. Au niveau de l'activité pour les enfants, le mercredi, on l'a évoqué déjà, on en a parlé, donc il y aura des activités. On a des associations, des clubs sportifs, associations culturelles, peut-être même des associations caritatives, et on va voir comment on peut peut-être les aider. Parce qu'il est important aujourd'hui, je crois, de penser à eux. Le bénévolat aujourd'hui vieillit rapidement comme nous, donc il faut penser à les aider dans les années futures. Je pense qu'avec cet argent-là en partie, on pourra les aider. Soit ils feront les animations culturelles, sportives ou autres, on verra ; ou sinon, on pourra aussi mettre en œuvre pour soulager ces personnes qui font vivre aussi le monde associatif et la ville. Il faut trouver l'équilibre, mais je crois que cet argent, on n'aura pas de souci pour trouver un dispositif.

Hicham Boujlilat
Vous me dites que des associations caritatives ou autres vont prendre le relais sur des actions éducatives, c'est ça ?

Michel Veneau
Non. L'éducation, ce sont des professionnels, comme on en avait embauchés.

Hicham Boujlilat
Comme on a des personnels de la ville qui sont des professionnels, qui y participent tous les jours.

Michel Veneau
Tout à fait. Donc, on maintiendra ça. On verra avec des associations. Sinon, pour les autres, je vous dis qu'il faut penser aux bénévoles maintenant, pour les années futures. Donc, on a intérêt à s'y préparer. Cet argent-là servira à préparer peut-être des gens qu'on mutualisera entre certaines associations. On va voir, il faut qu'on en discute entre nous pour voir ce qu'on peut mettre en œuvre. Pensons à nos bénévoles qui

commencent à se fatiguer, qui vieillissent et demain, ils ne pourront plus. Vous savez qu'on a des éducateurs sportifs qui ont plus de 70 ans aujourd'hui dans nos clubs sportifs, il faut y penser.

Hicham Boujlilat
Ça ne fait pas partie des critères ?

Michel Veneau
Quels critères ?

Hicham Boujlilat
Ce que vous êtes en train d'indiquer, ça fait partie des critères qui font qu'on passe à la semaine des quatre jours ?

Michel Veneau
Non, mais est-ce que je vous ai parlé de la semaine des quatre jours ? Je vous dis qu'on avait des éducateurs. On a une somme d'argent qu'on n'aura pas à dépenser l'année prochaine. On est d'accord.

Hicham Boujlilat
Dès cette année.

Michel Veneau
Dès septembre. En partie, septembre jusqu'à fin décembre.

Hicham Boujlilat
Dès cette année.

Michel Veneau
Ça, les chiffres, on sait faire. Après, ce que je souhaite, c'est aider les structures associatives dans le devenir. Monsieur Coulon nous avait toujours dit, Alain Dherbier doit s'en rappeler, qu'il faudrait qu'on ait au niveau de nos encadrants des professionnels dans le futur. On y est. On est en 2018. Il faudra dans les années futures, avoir des gens, des spécialistes et des professionnels, on y est.

Hicham Boujlilat
Vous avez des associations qui œuvraient aussi dans le cadre des temps périscolaires. Ces associations-là avaient une dotation aussi en contrepartie. Elles étaient rémunérées.

Michel Veneau
Bien sûr.

Hicham Boujlilat
Donc, elles n'auront plus la rémunération non plus. Donc, elles ont un manque à gagner.

Michel Veneau
Certaines associations payaient quelqu'un quand même. C'était des encadrants qui étaient rémunérés aussi.

Hicham Boujlilat
Donc, il y a zéro impact pour ces associations. C'est quelque chose que vous avez étudié.

Michel Veneau
On en a parlé déjà.

Hicham Boujlilat
Donc, il n'y a pas d'impact pour ces associations ?

Michel Veneau
Pour l'instant, il n'y a pas d'impact.

Hicham Boujlilat
C'est juste pour savoir.

Michel Veneau
Nous, tout ça, il faut l'étudier et il faut qu'on se projette sur l'avenir aujourd'hui.

Hicham Boujlilat
Je veux juste comprendre ce qui a amené à prendre cette décision. Si vous me dites qu'il n'y pas d'impact sur les associations culturelles, sportives qui œuvraient dans le périscolaire…

Michel Veneau
Non, mais il n'y a pas que sur les associations, pourquoi il y aurait de l'impact ?

Hicham Boujlilat
Donc, celles qui œuvraient dans le périscolaire, pour elles, ça ne change rien ?

Micheline Henry
Je pense que pour certaines, ça peut changer quelque chose. Mais pour celles qui avaient un éducateur qui venait faire les TAPS, on lui donnait de l'argent et ils le repayaient. Après, il va falloir qu'ils s'organisent différemment, c'est sûr, mais on ne va pas les payer…

Hicham Boujlilat
Sur celles qui sont impactées, ça représente combien de structures ?

Micheline Henry
Je ne sais pas.

Michel Veneau
C'est ce qu'il faut qu'on étudie maintenant.

Micheline Henry
Maintenant, comprenez bien, je l'ai dit tout à l'heure, que ce n'est pas notre décision. Ce sont des votes qui ont été faits quand même.

Hicham Boujlilat
C'est la décision de la ville.

Michel Veneau
On ne l'a pas imposé.

Micheline Henry
Non.

Michel Veneau
Ça a été voté dans tous les conseils municipaux, partout.

Micheline Henry
Ce que je peux vous rappeler quand même.

Hicham Boujlilat
On peut faire des référendums sur beaucoup de sujets.

Micheline Henry
Ce n'est pas un référendum, ce sont des votes. Il faut quand même savoir qu'à la précédente rentrée, nombre de communes, elles ne se sont pas embêtées. Elles ont dit : au mois de septembre, on redémarre sur quatre jours ! Elles n'ont consulté personne. Elles n'ont rien fait. Nous, on a pris quand même les précautions. Ce que vous disiez tout à l'heure, Madame Bezou, c'est vrai, il y a des gens qui aujourd'hui, me disent : qu'est-ce que je vais faire de mes enfants ? Cette bonne blague ! Qu'est-ce que je vais faire de mes enfants ? Quand j'entends ça, ça me rend malade, je suis désolée.

Michel Veneau
Les TAPS n'ont pas été faits pour faire de la garderie à l'époque. Le gouvernement, quand il a mis ça en place, ce n'était pas pour faire de la garderie, le mercredi matin.

Hicham Boujlilat
Si on a eu 70 % de jeunes qui venaient, c'est que le temps d'activité périscolaire a apporté beaucoup aux enfants, et on peut en témoigner. Personne n'a parlé de garderie là-dessus.

Micheline Henry
Si, quand même.

Michel Veneau
Bien sûr que si, on a parlé de garderie.

Hicham Boujlilat
A Cosne, tel que c'était mis en place, c'était très loin d'être assimilé à de la garderie. Si dans d'autres communes…, mais je parle de Cosne – après, on peut essayer de voir ce qui se passe ailleurs –, à Cosne, on a eu quand même un dispositif de qualité et on ne peut pas dire qu'on faisait de la garderie à Cosne. Si c'était fait ailleurs, ce n'était pas ici et ça a porté ses fruits et des résultats probants.

Micheline Henry
Pourquoi les gens aujourd'hui – je parle de Cosne, je ne vais pas voir ailleurs –, ces mêmes personnes me disent : qu'est-ce que je vais faire de mes enfants ?, si dans leur esprit, ce n'était pas de la garderie. Vous dites que ce n'était pas de la garderie, mais aujourd'hui, pourquoi les mêmes personnes disent : qu'est-ce que je vais faire de mes enfants ? Dans leur esprit, c'était quand même un peu de la garderie.

Hicham Boujlilat
Je ne sais pas. Je ne peux pas analyser comme vous, je n'ai pas cette capacité.

Micheline Henry
Après, que ça ait bénéficié aux enfants, sans doute. C'est certain.

Michel Veneau
On passe au vote.

Alain Dherbier
J'ai une question. Si j'ai bien compris, l'école va se terminer à 16 h et il y a une possibilité de garderie jusqu'à 16 h 30.

Michel Veneau
Madame Henry vous en parle tout de suite là, elle va détailler.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 8 abstentions. Adopté à la majorité.

16. Modification du règlement intérieur périscolaire et des restaurants scolaires

Micheline Henry
L'organisation de la semaine scolaire en quatre jours se déroulera les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h. Il convient de modifier en conséquence, les horaires et modalités des accueils périscolaires à destination des familles.
Ainsi, la garderie maternelle et élémentaire payante accueillera les enfants de 7 h 15 à 8 h 20 sur inscription et réservation. La pause méridienne pour les enfants inscrits au restaurant scolaire est fixée de 12 h à 13 h 20 sur inscription en cantine et réservation auprès de la communauté de communes. La garderie maternelle payante sera organisée de 16 h à 18 h 30 sur inscription et réservation. Ça ne change rien d'ailleurs là tout ça. La garderie élémentaire payante sera organisée de 16 h à 16 h 30 sur inscription et réservation. A ce moment-là, de 16 h 30 à 17 h 30, la ville organisera un temps d'étude surveillée payante et aucune sortie ne sera autorisée pendant cette période. Ensuite, de 17 h 30 à 18 h 15, un contrôle des sorties échelonnées sera mis en place. Les règlements intérieurs des accueils périscolaires et des restaurants scolaires applicables à la rentrée de 2018 seront donc actualisés en conséquence.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur cette modification des règlements intérieurs des accueils périscolaires et des restaurants scolaires.

Alain Dherbier

Ma question, c'est sur le paiement de la demi-heure de 16 h à 16 h 30.

Micheline Henry
La demi-heure pour les élémentaires, ce qu'on a dit tout à l'heure, de 16 h à 16 h 30, sera payante, un euro. On a tenu à la faire payante pour avoir une justice, quelque part, puisque ceux qui viennent le matin paient. Donc, pourquoi ceux-là n'auraient éventuellement pas à payer ? Après, je ne suis pas persuadée qu'il y en ait beaucoup qui restent de 16 h à 16 h 30. Je ne sais pas.

Hicham Boujlilat
Là, on vient sur les biais à nouveau de ce changement. Quand on a mis en place le temps d'activité périscolaire, on a fait en sorte qu'il n'y ait pas de modification et qu'il n'y ait pas un coût supplémentaire pour les familles. On s'était dit : jusqu'à 16 h 30, puisque l'école était jusqu'à 16 h 30, les gens ne paient pas. Parce qu'en plus, on avait une disposition à mettre en place, etc., et ils n'avaient pas à assumer cette décision.
La deuxième chose, c'était un acte politique en tout cas, fort pour nous : on considérait que les temps d'activité périscolaire qu'on mettait en place devaient être gratuits. Ça, c'est quelque chose que vous avez changé. Vous avez souhaité les mettre payants. Aujourd'hui, le temps d'activité périscolaire est supprimé, puisqu'on passe à la semaine des quatre jours et là, vous remettez un dispositif, en tout cas un coût pour des familles. Vous dites un euro par jour la demi-heure, alors qu'avant le passage à cinq jours, ça n'existe pas. Donc là, on a quand même un coût pour une famille de 4 € par semaine. Je ne comprends pas pourquoi vous envisagez plutôt de faire payer ces familles. C'est une régression par rapport à la semaine des quatre jours qui existait avant le temps périscolaire.
Ma deuxième question est liée. Le questionnaire, je l'ai eu, je l'ai rempli, mais j'aimerais savoir sur l'ensemble des parents qui ont reçu le questionnaire, combien de questionnaires avons-nous reçus en mairie, en retour ? Pour avoir le taux de retour par rapport au questionnaire qui a guidé à la décision. Mais ça, c'est plus par rapport au sujet d'avant, j'y ai repensé après.

Micheline Henry
Par rapport au retour des parents.

Hicham Boujlilat
Oui. Combien de questionnaires avons-nous eus ? On a le nombre d'élèves, à peu près 700. Il y a pratiquement 700 questionnaires qui ont été envoyés et j'aimerais bien savoir combien de questionnaires ont été retournés. Excusez-moi, j'aurais dû vous poser la question au point précédent.
Mais là-dessus, pourquoi faire payer les familles avec ce passage à quatre jours ?

Micheline Henry
A partir de là, vous faites la demi-heure gratuite. Comment expliquez-vous que la demi-heure du matin soit payante ? Pour les gens qui vont amener leurs enfants le matin, la garderie est payante, et pour ceux qui vont les laisser le soir, elle ne serait pas payante. J'estime que ce serait une injustice.

Hicham Boujlilat
Il faut voir ce qui existait avant.

Micheline Henry
Je ne parle pas de ce qui existait avant.

Hicham Boujlilat
Oui, mais c'est important d'avoir une cohérence.

Micheline Henry
Je vous parle d'aujourd'hui. Aujourd'hui, des parents vont me dire : j'emmène mon enfant le matin, je paie et la voisine le laisse le soir, elle ne paie pas. Ce n'est pas juste.

Alain Dherbier
Le matin de 7 h 15 à 8 h 20, quel est le coût ? Par rapport à un euro la demi-heure le soir, parce que là, c'est 1 h 05.

Hicham Boujlilat
On économise 160 000 € et on va gagner en plus de l'argent supplémentaire. Ce n'est pas utile, on pénalise les familles pour rien.

Micheline Henry
Imaginons qu'on la mette à 50 centimes, le résultat sera le même. Votre remarque sera la même.

Hicham Boujlilat
Non.

Micheline Henry
A ce moment-là, si vous faites gratuit à cette heure-là, il faut faire gratuit le matin. Tout gratuit, bien sûr.

Hicham Boujlilat
Au moins, de revenir au système qu'on avait jusqu'à 16 h 30.
Ça coûte deux fois plus cher qu'un trajet en Papillon.

Micheline Henry
C'est un petit peu plus difficile à garder quand même.

Véronique Duchemin
Je vous parle du côté enseignant. De 16 h à 16 h 30, les enseignants vont faire de l'aide aux enfants en difficulté. Ce qui me gêne, c'est que si dans une même famille, vous avez deux enfants dans l'école, l'un a besoin d'aide, donc il sera gardé gratuitement entre guillemets par l'enseignant, et le frère ou la sœur, la famille sera obligée de payer sa garderie pendant ce temps-là. Les parents ne vont pas venir en chercher un et revenir une demi-heure après. Dans une même famille, ça me gêne…

Michel Veneau
…un arrêté du maire, donc on va revoir ces problèmes de tarif pour la rentrée de septembre.

Hicham Boujlilat
Donc, la délibération est retirée.

Michel Veneau
Non. Il n'y a pas de tarif.

Micheline Henry
Si vous les voyez, vous n'avez pas le même papier que moi.

Michel Veneau
Non, il n'y a que les horaires.

Hicham Boujlilat
Non, il est noté que c'est payant.

Micheline Henry
C'est payant, mais il n'y a pas de tarif.

Hicham Boujlilat
C'est vous qui avez précisé un euro, mais il est noté que c'est payant.

Micheline Henry
Vous m'avez posé la question et je vous ai répondu.

Hicham Boujlilat
Oui, mais je parlais de la gratuité.

Micheline Henry
On ne va jamais y arriver, parce que vous parlez de la gratuité, et moi payant.

Hicham Boujlilat
C'est pour répondre à Monsieur le maire qui parlait d'un arrêté.

Michel Veneau
Un arrêté du maire qui sera pris. Je vous propose, on va faire une commission, Madame Henry.

Micheline Henry
Bien sûr, Monsieur le maire.

Michel Veneau
On va faire une commission.

Micheline Henry
Comme ça, c'est de ma faute.

Michel Veneau
Non, ce n'est pas de ta faute. Ce n'est de la faute à personne. C'est de la faute du maire. C'est le maire qui est responsable de tout. Ce ne sont pas les adjoints, ni les présidents de commission, c'est le maire qui est responsable et j'assume complètement. On va faire une commission et on va discuter ensemble du tarif le matin et le soir. On va trouver une solution. J'ai regardé le tableau, ce qui s'appliquait avant.

Hicham Boujlilat
Tout comme le travail qui a guidé la décision de passer à quatre jours, est-ce que les parents seront aussi consultés ?

Michel Veneau
Pour le tarif, non. Ce sont les élus qui doivent prendre les décisions. Ce ne sont pas les parents qui jugent à gérer le budget de la ville. Ce n'est pas aux parents de décider. C'est de la démocratie plus que participative. C'est de la démagogie après, si on arrive à dire aux parents, quel tarif il faut appliquer. Ce n'est pas possible. C'est aux élus.

Hicham Boujlilat
Je pense que ça aurait été bien, pour bien guider la décision qui permet de passer de la semaine de quatre jours et demi à quatre jours – je parlais d'impact tout à l'heure –, c'est que les parents aient connaissance de toutes les conséquences liées au passage des quatre jours. A l'évidence, cette conséquence-là n'a pas été présentée aux parents de manière à ce qu'ils puissent répondre au questionnaire.

Michel Veneau
On a un tarif pour le matin.

Hicham Boujlilat
Je parle du raisonnement qui conduit à la décision.

Michel Veneau
Monsieur Boujlilat, on a un tarif le matin. Il y a un tarif qui a été proposé pour le soir. On va harmoniser tout ça et ça va bien se passer. On va y arriver.

Franck Wickers
Juste une petite intervention par rapport aux termes qu'on emploie concernant la gratuité. On va revenir sur un débat qu'on avait déjà eu il y a plusieurs années, comme avec le STIC. C'est-à-dire que quand on parle de gratuité, on a l'impression que par argent magique, il serait peut-être possible que ça ne coûte rien à personne. Ce qui n'est pas le cas. Il n'y a pas de gratuité ou de payant. Vous le savez, mais quand on emploie le mot gratuité, on sous-entend que ça ne coûte rien à personne, alors que ce n'est pas du tout le cas. Là, on se pose la question : qui paie ? Est-ce que ce sont les parents qui profitent du service qui paient, ou la collectivité en prend une partie et il y a un petit reste aux familles, ou est-ce qu'à 100 %, c'est la collectivité qui prend en compte le coût pour les parents ? Voilà la vraie question. Gratuité ou payant, ça nous emmène sur un débat qui glisse en fait.

En concertation, pour la mise en place de la réforme, quand on est passé des quatre jours aux quatre jours et demi, le gouvernement en place n'a pas concerté, ni les enseignants,

ni les parents pour mettre en place cette réforme. Il l'a appliquée quelques mois avant la rentrée scolaire, sans aucune concertation avec les parents, ni les élèves.

Sylviane Bezou
Je me rappelle très bien. Déjà, ils avaient un représentant des enseignants. Ensuite, on a reçu tous les enseignants et je pense que Madame Duchemin s'en rappelle. On les a reçus là-haut plusieurs fois, au moins trois fois, et on a discuté. Il y avait beaucoup de pour, il y avait quelques contre. Mais au moment où on a fait les réunions, on ne savait encore pas trop comment on allait articuler. C'est vrai qu'on a marché à vue. On a voulu faire ça la première année parce que ça nous avait paru quelque chose d'important à apporter aux enfants qui n'avaient pas obligatoirement les moyens de faire du sport, du théâtre, de la musique. Pour nous, c'était important de le faire dès la première année. C'était l'accompagnement, mais c'était un package, c'était le tout. Mais on a concerté et on l'avait fait aussi au conseil d'école. A cette époque-là – je ne sais pas comment c'est maintenant –, les parents délégués, certains avaient même fait des sondages au sein de l'école elle-même pour nous donner une réponse. Donc, il ne faut pas dire que ça n'a pas été concerté.

Micheline Henry
Madame Bezou, excusez-moi, je vous arrête, mais quand je parle des conseils de classe, il y a tout le monde. Les parents d'élèves et les représentants des parents d'élèves étaient là. Ils ont voté aussi et ils ont pris les avis des parents, je suppose.

Sylviane Bezou
Oui. Je veux dire que les parents d'élèves avaient tous donné, enfin ceux qui veulent bien répondre, c'est comme partout, ce n'est pas spécial.

Micheline Henry
Je pense qu'à ce niveau-là, on a quand même pris des précautions qu'on n'était pas obligé de prendre. C'est clair.

Sylviane Bezou
A notre époque aussi.

Micheline Henry
Maintenant, on ne peut pas tellement comparer la mise en place avec la finalité. Ce n'est pas tout à fait pareil quand même.

Sylviane Bezou
C'est vrai, mais dans les deux sens.

Michel Veneau
On passe au vote. Qui est contre ? 8 contre. Qui s'abstient ? Adopté à la majorité. Merci.

E. AFFAIRES TECHNIQUES

17. Assainissement 2018 – Convention d'assistance à la maîtrise d'ouvrage

Charly Bruère
Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,
L'État a au cours des dernières années orienté son approche territoriale et arrêté de nombreuses missions de proximité vers les territoires et en particulier, l'appui technique qui était fourni aux collectivités territoriales dans les domaines de la voirie en particulier. Les collectivités se trouvent dans l'incapacité de satisfaire leurs besoins en termes d'ingénierie et d'assistance technique. Elles sont donc amenées à faire appel à d'autres institutions, comme le Conseil départemental de la Nièvre qui possède des compétences techniques.
Ainsi, la création au sein de l'Institution départementale du service Nièvre ingénierie permet au Conseil départemental d'assurer les prestations d'assistance à maître d'ouvrage, à travers une convention formalisant les engagements de chaque partie, maîtrise d'ouvrage et prestataires. La commune de Cosne-Cours-sur-Loire souhaite bénéficier de cette assistance technique dans le cadre de l'assainissement, pour faire réaliser par les services du Conseil départemental de la Nièvre les prestations suivantes : visite de la station d'épuration, vérification de l'appareillage destiné à mesurer les débits, assistance dans la vérification des données liées à l'auto-surveillance des ouvrages et aide à l'élimination des boues produites par la station d'épuration. Pour l'année 2018, l'estimation financière s'élèverait à 1 260 € HT pour 18 heures, correspondant à une étude ou une maîtrise d'œuvre simple.

Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au Conseil municipal d'accepter le projet de délibération, d'accepter les termes de la convention et du devis, de donner pouvoir à Monsieur le maire ou son représentant pour signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ? Pas de questions sur l'assainissement. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

18. Rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (Clect) à la CCLVN : approbation

Thierry Demay
Vu les dispositions de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, la Commission locale d'évaluation des charges transférées, la Clect, a remis à la collectivité un rapport évaluant le coût net des charges de voirie transférées par 11 communes. Il s'agit des communes de Bulcy, Garchy, Mesves-sur-Loire, Pouilly-sur-Loire, Saint-Andelain, Saint-Laurent-l'Abbaye, Saint-Martin-sur-Nohain, Saint-Quentin-sur-Nohain, Suilly-la-Tour, Tracy-sur-Loire et Vielmanay. Ce rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au 1er alinéa du II de l'article L5211-5 du code général des collectivités territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au Conseil municipal par le président de la commission. Le rapport est également transmis à l'organe délibérant de l'établissement

public de coopération intercommunale, considérant que le rapport de la Clect constitue dès lors, la référence pour déterminer le montant de l'attribution de compensation.

Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'accepter le projet de délibération, d'approuver le rapport de la commission précitée ci-dessus, de donner pouvoir à Monsieur le maire ou son représentant, pour remplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ? On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

F. PERSONNEL

19. Création d'emplois saisonniers

Micheline Henry
Comme les années précédentes, afin d'assurer les missions de différents services municipaux et permettre la continuité du service public durant la période estivale, nous avons recours à du personnel saisonnier. Cette année, au total, 8 emplois à temps complet seront créés du 1er juillet au 31 août 2018. Des lycéens, étudiants ou personnes sans emploi, seront affectés dans les différents services, tels qu'administratif, technique, espaces verts.

Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de décider la création d'emplois non permanents à temps complet, suite à l'accroissement saisonnier d'activités tel que défini ci-dessus.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?

Andrée de Sainte-Croix
C'est sur quel grade ou dans quelle filière ?

Micheline Henry
Sur les grades des saisonniers, c'est le bas du tableau.

Andrée de Sainte-Croix
Ils ont bien des grades, ceux-là.

Micheline Henry
Ils ont peut-être des grades, mais nous, on les emploie en saisonnier. Je ne sais pas les grades.

Andrée de Sainte-Croix
Administratif ou technique.

Michel Veneau
Non.

Micheline Henry
Non, ce n'est pas ça.

Michel Veneau
Ce n'est pas ça, la question que vous posez. Est-ce que dans l'administratif ou dans le technique ? C'est ça, la question que vous posez.

Andrée de Sainte-Croix
Oui.

Michel Veneau
Ça n'a rien à voir avec le grade.

Micheline Henry
Je vous l'ai dit. C'est selon où il y a besoin.

Michel Veneau
Non. Ce n'est pas le grade, c'est la fonction.

Andrée de Sainte-Croix
Ils vont bien dépendre d'une grille indiciaire.

Micheline Henry
Ils dépendent du grade des emplois saisonniers.

Andrée de Sainte-Croix
Oui, mais sur quelle grille indiciaire ?

Michel Veneau
On peut en avoir aux espaces verts ou ici dans l'administratif.

Micheline Henry
Il y en a 8 et je n'ai pas les 8… Ce qui n'empêche pas que le saisonnier qui est pris en administratif peut aller aux espaces verts, il n'y a pas de souci.

Andrée de Sainte-Croix
Oui.

Micheline Henry
Oui, je vous le dis.

Andrée de Sainte-Croix
Oui, mais normalement, ils doivent être sur des missions très précises.

Micheline Henry
Normalement, ils sont polyvalents.

Michel Veneau
On peut les engager en polyvalent, c'est légal.

Micheline Henry
Les points, je peux vous les donner aussi, il n'y a pas de souci.

Michel Veneau
Après, on peut donner tous les points. A la ville de Cosne, comme ailleurs, on reste dans la légalité. On a des services ressources humaines. Attendez, on a des services compétents qui sont là pour nous guider, aussi bien au niveau juridique, au niveau du personnel, au niveau technique. Et nous, on suit l'avis de nos agents spécialisés. On a un directeur et des adjoints.

Micheline Henry
Mais oui.

Michel Veneau
Vous n'êtes pas persuadée.

Micheline Henry
Vous n'êtes pas persuadée qu'on est logique.

Andrée de Sainte-Croix
Non. Pour les emplois saisonniers.

Michel Veneau
On est sûr, parce qu'on l'a déjà fait.

Micheline Henry
Ce n'est pas de ce matin, qu'on prend des emplois saisonniers quand même.

Andrée de Sainte-Croix
Peut-être.

Micheline Henry
C'est bon.

Michel Veneau
Là, on va faire contrôler, pas plus tard que mercredi, par nos services…

Micheline Henry
Contrôler quoi ?

Michel Veneau
La question qui vient d'être posée, je vais faire contrôler mercredi et je vous donnerai la réponse écrite. On l'a déjà fait les années précédentes.

Andrée de Sainte-Croix
Oui, mais ce n'est pas parce qu'on l'a fait que c'est bon.

Michel Veneau
Non, mais qui représente la loi là ? C'est Monsieur le sous-préfet ou Monsieur le préfet derrière, si nous, on ne respecte la loi. Je ne comprends pas bien là.

Andrée de Sainte-Croix
Si, parce que je le sais.

Micheline Henry
Ça, on l'a compris.

Michel Veneau
On le sait.

Andrée de Sainte-Croix
On était obligé de mettre sur quelle grille indiciaire et sur quel grade.

Michel Veneau
Quel poste.

Andrée de Sainte-Croix
Quel grade.

Michel Veneau
Ils n'ont pas de grade. Un étudiant ne peut pas se retrouver…

Andrée de Sainte-Croix
Si, peu importe, les contractuels non plus ne sont pas fonctionnaires et ils sont bien sur des grades.

Micheline Henry
Ce que vous êtes en train de dire – mais ce n'est pas grave, on peut le faire –, c'est là tout de suite, dans ce que je viens de vous lire, de mettre le détail, etc. C'est ce que vous voulez dire.

Andrée de Sainte-Croix
Normalement, il faudrait.

Micheline Henry
On a une commission du personnel, on vous donnera le résultat.

Michel Veneau
On vous donnera le résultat avec le personnel. On a une commission avec le personnel.

Andrée de Sainte-Croix
Oui, c'est vendredi.

Micheline Henry
Si ça peut patienter jusqu'à vendredi…

Andrée de Sainte-Croix
Oui, ça peut patienter.

Michel Veneau
On vous donnera le détail de tout, ce n'est pas un souci. Nous, on fait tout et si on se trompe, ma foi, on assumera, mais ça m'étonnerait que nos responsables de services fassent des erreurs.

Micheline Henry
Surtout que ce n'est quand même pas nouveau.

Michel Veneau
Par contre, si vous vous êtes trompée, c'est vous qui offrez la tournée. On est d'accord ?

Andrée de Sainte-Croix
Aucun souci.

Michel Veneau
Très bien. On est d'accord entre nous, mais à mon avis, on va boire un coup gratis. Là, on est sûr que c'est Madame de Sainte-Croix qui va nous offrir un pot.

Propos inaudibles

Michel Veneau
Vous, vous êtes sûrs de boire un pot, que ce soit moi qui paie ou Madame de Sainte-Croix. Très bien.

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

20. Élections professionnelles : fixation du nombre de représentants du personnel et maintien du paritarisme au sein du comité technique

Micheline Henry
En application de la loi 84-53 du 26 janvier 84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 32, 33 et 33-1, un comité technique est créé dans chaque collectivité employant au moins 50 agents. Compte tenu de l'effectif des agents titulaires et non titulaires, notre collectivité a fixé à quatre le nombre de représentants titulaires du personnel, en accord avec les organisations syndicales réunies le 28 juin 2018. La loi n° 2010-751 du 5 janvier 2010 relative à la rénovation du dialogue social, et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique, a notamment supprimé l'exigence du paritarisme numérique. Toutefois, il est proposé de maintenir le caractère paritaire de ces instances. Le nombre de représentants titulaires de la collectivité sera donc de quatre. Il est également proposé le recueil de l'avis des représentants de la collectivité par le comité technique.

Aussi, après en avoir délibéré, il est demandé au Conseil municipal de fixer à quatre, le nombre de représentants titulaires du personnel au comité technique et en nombre égal, celui des représentants suppléants ; décider le maintien du paritarisme numérique au sein du comité technique, en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants ; décider le recueil par le comité technique de l'avis des représentants de la collectivité et préciser que le vote électronique n'est pas instauré dans la collectivité.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ? Pas de questions. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

21. Élections professionnelles : fixation du nombre de représentants du personnel et maintien du paritarisme au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Micheline Henry
En application de la loi 84-53 du 26 janvier 84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32, 33 et 33-1, un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, un CHSCT, est créé dans chaque collectivité employant au moins 50 agents. Compte tenu de l'effectif des agents titulaires et non titulaires, notre collectivité a fixé à trois le nombre de représentants titulaires du personnel, en accord avec les organisations syndicales réunies le 28 juin 2018. La loi n° 2010-751 du 5 janvier 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique, a notamment supprimé l'exigence du paritarisme numérique. Toutefois, il est proposé de maintenir le caractère paritaire de ces instances. Le nombre de représentants titulaires de la collectivité sera donc de trois. Il est également proposé le recueil de l'avis des représentants de la collectivité par le CHSCT.

Aussi, après en avoir délibéré, il est demandé au Conseil municipal de fixer à trois, le nombre de représentants titulaires du personnel au CHSCT et en nombre égal, celui des représentants suppléants ; décider le maintien du paritarisme numérique au sein du CHSCT, en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants ; décider le recueil par le CHSCT de l'avis des représentants de la collectivité et préciser que le vote électronique n'est pas instauré dans la collectivité.

Michel Veneau
Pas de questions. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

22. Modification du tableau des effectifs

Micheline Henry
Dans le cadre des avancements internes qui auront lieu au cours de l'année 2018, il est nécessaire de créer à compter du 1er septembre 2018 :

Dans la filière administrative :
- un emploi d'adjoint administratif principal de 2e classe à temps complet.
- 5 emplois d'adjoint administratif principal de 1re classe à temps complet.

Dans la filière technique :
- un emploi d'adjoint technique principal de 2e classe à temps non-complet, (19,25/35e).
- 6 emplois d'adjoint technique principal de 2e classe à temps complet.
- 2 emplois d'adjoint technique principal de 1re classe à temps complet.

Dans la filière médicosociale :
- 2 emplois d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1re classe à temps complet.

Dans la filière culturelle :
- un emploi d'adjoint du patrimoine principal de 2e classe à temps complet.

Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à créer ces emplois à compter du 1er septembre 2018. Quand on dit « créer », vous le savez, ce n'est pas créer.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ? Pas de questions. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

23. Création d'un emploi de chargé de développement commercial à temps complet

Micheline Henry
Par délibération n° 2014-7-011 en date du 7 juillet 2014, le Conseil municipal a approuvé la mise en place de la seconde tranche du dispositif du Fisac. Cette seconde tranche s'accompagne nécessairement par le recrutement d'un chargé de développement commercial à temps complet, ayant pour mission, entre autres : la gestion administrative et financière du Fisac, la coordination des comités de pilotage, le développement des outils de communication, l'accompagnement et le conseil des commerçants et artisans dans le montage de leur dossier de demande de subvention, le suivi et l'évaluation des actions, être l'interlocuteur privilégié des commerçants dans le cadre du Fisac. D'un commun accord, entre Monsieur le maire de Cosne et le président de la communauté de communes, ce poste sera mutualisé entre les deux institutions, ce qui aura comme avantage de coordonner les actions sur le même territoire.

Aussi, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à créer un emploi de rédacteur territorial à temps complet, pour occuper les fonctions de chargé de développement commercial à compter du 1er septembre 2018.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?

Hicham Boujlilat
Vous avez rappelé la délibération de 2014 et je me rappelle un des échanges que nous avions pu avoir à l'époque pour la reconduction du Fisac. Vous aviez aussi à l'époque décidé de supprimer un poste, celui qui est aujourd'hui recréé avec les arguments inverses de ceux que vous développez aujourd'hui. Je me réjouis en tout cas de ce retour vers le recrutement d'un chargé de développement.

Michel Veneau
Ce n'est pas du tout ça. Ce n'est pas du tout comme ça que ça s'est passé. Ce n'est pas possible, ce que vous dites là. Attendez, on l'aurait gardé, il n'y avait plus de Fisac !

Propos inaudibles.

Michel Veneau
On l'a fait.

Propos inaudibles.

Michel Veneau
On est tombé en panne, mais on n'avait pas la clé à molette, certainement. On n'avait pas la bonne clé.

Hicham Boujlilat
Est-ce que vous pourriez relire la partie sur 2014 et sur le renouvellement de la convention ?

Michel Veneau
Non, mais on va quand même garder un agent.

Hicham Boujlilat
S'il vous plaît, est-ce que vous pourriez relire les conditions ?

Micheline Henry
Avec plaisir.
Qu'est-ce que vous m'avez demandé ?

Hicham Boujlilat
2014.

Micheline Henry
Par délibération n° 2014-7-011 en date du 7 juillet 2014, le Conseil municipal a approuvé la mise en place de la seconde tranche du Fisac. Cette seconde tranche

s'accompagne nécessairement par le recrutement d'un chargé de développement commercial à temps complet, ayant pour mission…

Michel Veneau
D'accord.

Hicham Boujlilat
Donc, en 2014, nous vous indiquions déjà que la mise en place de la deuxième tranche du Fisac s'accompagnait nécessairement d'un chargé de développement commercial. Le poste, c'était Jean-Baptiste Prioul, vous l'aviez supprimé.

Michel Veneau
Si vous faites de la gestion comme ça, on n'est pas près de s'en sortir en France. Vous vous rendez compte de ce que vous dites là ? On aurait eu un agent qui n'aurait pas eu de mission pendant deux ou trois ans.

Hicham Boujlilat
Non, quatre ans. Le Fisac, la convention était signée. Elle a été retravaillée et revue en 2014. Nous sommes en 2018, ça fait quatre ans où une personne aurait pu nécessairement accompagner le Fisac.

Michel Veneau
On a eu l'accord fin 2016. Le renouvellement du Fisac, on a eu l'accord officiel fin 2016. Qu'est-ce qu'il aurait pu faire de 2014 à 2016 ?

Hicham Boujlilat
On avait une convention.

Michel Veneau
Non, mais qu'est-ce qu'il aurait fait en pratique ?

Hicham Boujlilat
Le Fisac, c'est en trois tranches et c'est une continuité. Dans des communes et dans des territoires comme les nôtres, où on a une vraie problématique de centre ville, vous le savez, c'est une action qui doit s'inscrire dans la durée. On avait quand même commencé à engager un travail de qualité, de recensement, etc., qui avait été fait et qui commençait à porter ses fruits. Je déplore simplement qu'on ait perdu entre temps quatre ans, et les financements qui vont avec. Parce que vous n'avez pas parlé du plan de financement lié à ce poste. Est-ce qu'on a une colonne dépenses avec une colonne recettes en face, ou pas ?

Michel Veneau
Tout à fait. On a une colonne recettes.

Hicham Boujlilat
Pouvez-vous nous la préciser ? Parce que normalement, elle doit être jointe à la délibération. Quel est le financement que nous avons ?

Michel Veneau
La partie Fisac Ville, c'est 15 000 € pour le poste d'animateur.

Hicham Boujlilat
15 000 € pour un poste à temps complet.

Michel Veneau
Non, il est partagé avec la communauté de communes.

Hicham Boujlilat
Mais nous, c'est 15 000 € normalement sur un poste complet ou vous avez la garantie que sur le fait qu'il soit à 50 %, c'est 15 000 € ?

Thierry Demay
C'est un partage du poste entre la commune et la communauté de communes, donc le partage est nécessairement aussi de la dépense. Pour l'instant, ça a été établi à 15 000 € au niveau de la dépense, pris en charge par la commune et par la communauté de communes. Après, le temps de travail, on ne peut pas savoir exactement.

Hicham Boujlilat
Donc, c'est un poste à 30 000 €.

Thierry Demay
On ne peut savoir s'il va passer le temps, 50 % sur la commune et 50 % sur la communauté de communes.

Hicham Boujlilat
Ce n'est pas ça ma question.

Thierry Demay
On applique quelque chose qui paraissait assez logique par rapport à ce qui est attendu de cette personne.

Hicham Boujlilat
Nous avons un poste à 30 000 € chargé et en face, quelles sont les recettes que nous avons ?

Thierry Demay
Les 15 000 € de la part du Fisac vont être pris par la ville de Cosne.

Michel Veneau
Pour la ville de Cosne, on a 15 000 € pour le financement de l'animateur. Avant qu'il parte, ce jeune avait fait du travail pour la ville. On avait continué de le faire travailler, Monsieur Lebossé, à l'époque. Il a travaillé et il n'était pas dans un bureau…

Hicham Boujlilat
Personne n'en doutait. C'était un agent remarquable, tout à fait.

Michel Veneau
Il avait travaillé et j'ai même plein de documents qu'il nous a produits et qui sont très intéressants pour le commerce. Mais après, à un moment, on ne savait plus quoi lui faire faire.

Hicham Boujlilat
Pourtant, il y a du travail au centre ville.

Michel Veneau
Oui, mais on a déjà beaucoup d'éléments, vous le savez.

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES

24. Convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville de Cosne-Cours-sur-Loire

Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Dans le cadre de mon introduction au Conseil municipal de ce soir, je vous ai fait part de ma satisfaction de voir la ville de Cosne-Cours-sur-Loire retenue parmi les 222 villes de France, afin de participer au programme gouvernemental Action Cœur de Ville. Il convient maintenant d'inscrire la ville dans cette organisation qui requiert de franchir toutes les étapes administratives qui nous sont imposées, tout en respectant un calendrier extrêmement contraint.

Ainsi, après avoir constitué le comité de projet présidé par la ville de Cosne, qui rassemble tous les partenaires institutionnels pouvant intervenir sur ce sujet, les équipes se sont mises au travail afin de répondre aux deux premières exigences des services de l'Etat. Ainsi, une convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville concernant la ville de Cosne-Cours-sur-Loire et la communauté de communes Loire, Vignobles et Nohain a-t-elle été rédigée. Cette convention, qui vous a été transmise dans les meilleurs délais, décrit le cadre général d'application du programme.
La signature de cette convention devant avoir lieu fin juin, début juillet, dans le cadre du prochain comité de projets, il vous est donc demandé d'approuver le cadre général de la convention, de m'autoriser à signer cette convention avec les cosignataires qui sont les suivants : l'Etat, la communauté de communes Loire, Vignobles et Nohain, la Caisse des dépôts et consignations, l'Agence nationale de l'habitat, Action logement, la Région Bourgogne-Franche-Comté, le Pays Val de Loire Nivernais, le Département de la Nièvre, la Chambre de commerce et d'industrie de la Nièvre, la Chambre des métiers et de l'artisanat, l'Adeb de Cosne, Logivie, Nièvre habitat et La Poste ; de m'autoriser à signer toutes les conventions susceptibles de se rattacher à l'opération Cœur de Ville, qui permettront ou contribueront à la mise en place d'objectifs inscrits dans le cadre du programme défini par le gouvernement.

Demain matin, je pars avec notre président de la communauté de communes, Monsieur Flandin, à Paris. Nous sommes reçus, pas seuls bien sûr, avec tous les maires et les élus, les 222 sélectionnés, pour la première rencontre nationale du programme Action Cœur de Ville, à Paris, au Commissariat général de l'égalité des territoires. C'est pour

confirmer. Il y a toute la journée, parce qu'il y a beaucoup d'intervenants et on va passer la journée avec notre collègue Thierry Flandin, pour essayer de bien comprendre et de se mettre en place, pour mettre en œuvre tous ces programmes qui seront définis dans les années futures.
Monsieur le préfet nous avait dit, à l'inauguration de la piscine, que c'était une chance pour nos territoires d'avoir été retenus, parce que cela veut dire que dans les années futures, on met en place une programmation et l'Etat aura une obligation aussi de nous suivre. A quelle hauteur ? On ne peut pas le dire, mais il aura une obligation par rapport à toutes ces villes qui ont été sélectionnées, parce que c'est l'engagement de l'État, tout simplement. Derrière, il faut bien sûr avoir tous les partenaires, les services, les élus, tout le monde qui s'investisse pour donner une chance de plus à Cosne.

Avez-vous des questions ?

Alain Dherbier
Vous venez de nous dire que ça nous a été donné en temps et en heure. Vous ne nous avez pas demandé en début de Conseil municipal d'accepter ou non les trois motions que vous nous avez mises sur table. Ça me paraît un manque et c'est la première des choses.

Michel Veneau
Je n'en ai que deux des motions.

Alain Dherbier
J'en ai trois. Je suis bien doté alors.

Michel Veneau
J'ai la motion sur le comité de bassin Loire-Bretagne, une motion pour les retraités agricoles.

Intervenants
Oui, mais la convention.

Michel Veneau
Ça fait trois avec la convention, d'accord.

Alain Dherbier
Comme on ne l'a pas reçue, il faut quand même bien nous demander si on l'accepte, parce qu'on va voter et certainement voter pour. Seulement, je vais vous faire une remarque. Le problème, c'est que j'ai cru découvrir plusieurs projets qui sont liés à l'Action Cœur de Ville. Quand vous me dites que vous êtes au courant depuis le 27 mars, ça me surprend que ça ait été aussi vite, parce que vous avez quand même réussi à trouver un architecte qui a fait des projets. On connaît le plan de financement, du moins, ça nous a été présenté…

Michel Veneau
C'est une approche. Vous avez vu et vous étiez présent au comité de pilotage, au comité de projet.

Alain Dherbier
Le comité de pilotage, c'est une chose et ce n'est pas de ça que je parle. Je parle de la présentation qui nous a été faite par Monsieur Lebossé à l'Adeb, concernant la troisième salle de cinéma. Vous autoriser à signer la convention, c'est une chose, mais la communauté devra mettre de l'argent sur la table. Il faudra peut-être prévenir en amont, parce que faire une troisième salle de cinéma pour un montant de 2 M€ et traverser la Loire par le pont du PO, pour un montant de 1,7 M€, ça va peut-être tousser quand même.

Michel Veneau
Ce sont des projets tout ça. Pour l'instant, ce n'est pas acté.

Alain Dherbier
Je reviens à ce que je dis depuis 2014, c'est que je fais partie d'une commission des travaux. Il est vrai que quelquefois, je ne peux pas être présent et on a tous des obligations. Mais je ne me souviens pas que ces projets-là aient été à l'ordre du jour de la commission des travaux. Ce sont quand même des projets importants. Si ça reste pour un certain nombre de personnes privilégiées pour être au courant de ce qui va se dérouler sur Cosne, soit ! Mais le jour où il va falloir mettre de l'argent…

Michel Veneau
Ce qu'on va faire là, ça va passer au comité de projet, fin juin, début juillet. On a convenu avec tous nos partenaires, et vous étiez présent, qu'on leur présentait les projets avant de les présenter à la presse. C'est ce qu'on a convenu ensemble. On souhaite les présenter au Conseil municipal, mais après, la presse et tout le monde seront intéressés. Pour l'instant, on ne les a pas évoqués avec la presse.

Alain Dherbier
Je ne vous parle pas de la presse, je vous parle de la commission des travaux.

Michel Veneau
A la commission des travaux, on peut présenter les projets en même temps, quand ce sera validé par le comité de projet, à mon avis. La logique voudrait que nos partenaires financiers valident les projets aussi.
D'une manière ou d'une autre, ce Cœur de Ville, c'est comme le contrat de ville, ça va bénéficier à la ville de Cosne, mais aussi à tout l'environnement, en partie. On l'a déjà vu pour certaines actions et à mon avis, Cœur de Ville, ça va apporter, j'espère, un petit plus au bassin de vie. Si ça peut nous aider à financer certains projets qui concernent Cosne et ses environs les plus proches, ce sera un plus. C'est une chance de plus. Après, on verra si on arrive à faire avancer et à aboutir les projets.

La ville de Cosne, comme vous le savez, Monsieur Dherbier, vous avez été maire pendant 6 ans, j'ai été adjoint pendant 19 ans avant, j'étais comme vous dans le monde associatif à Cosne pendant longtemps et je crois qu'aujourd'hui, c'est un petit peu un retour. On nous redonne un peu ce qu'on a donné, les Cosnois, pendant 30 ou 40 ans. Tout le monde a bénéficié de Cosne, comme des autres villes centres. C'est le problème des villes centres, tout le monde bénéficie des villes centres, mais les gens ne participent pas. Après, c'est sûr que les impôts à Cosne sont beaucoup plus élevés qu'à Boulleret, comme vous le savez, ou ailleurs, mais ça, on n'en veut pas à nos voisins. On a une charge

supplémentaire, des coûts de fonctionnement de nos installations et on le retrouve dans toutes les villes centres. J'en avais parlé, vous étiez présent, avec un ancien préfet, je lui avais dit : Monsieur le préfet, jusqu'à temps qu'on ne trouve pas une solution pour diminuer un peu ces coûts, ces charges à nos villes centres – et je ne parle pas que pour Cosne, les villes comme La Charité ou Clamecy ou d'autres ont les mêmes préoccupations que nous au niveau financier. Donc, toutes ces villes-là, ça va peut-être s'atténuer dans les années futures avec les nouvelles communautés de communes, peut-être qu'on va arriver à diminuer nos charges, mais il faut qu'on travaille pour essayer d'harmoniser et mutualiser certaines actions qu'on va mener ensemble.
L'État de ce fait, avec le Cœur de Ville, va suivre, que ce soit à Cosne ou ailleurs, ils seront obligés de suivre. Il y a quand même de l'argent qui est engagé par l'Etat. N'oublions pas nos partenaires qui sont nombreux, qui participent déjà au contrat de ville et qui vont continuer dans le cadre du Cœur de Ville. Donc, tout ceci réuni, je pense que ça peut être bon pour la ville.

Hicham Boujlilat
Je souhaiterais évoquer le sujet déjà sur la forme, par rapport à la manière dont les choses sont mises en place par le biais d'un comité de pilotage, auquel j'ai été invité, quatre jours avant, mais vous étiez contraint probablement.

Michel Veneau
Vous savez qu'on est contraint avec Monsieur le préfet.

Hicham Boujlilat
C'est pour ça que j'ai bien précisé, sur le comité de pilotage, parce que celui de Cosne s'est passé en même temps que celui de Nevers, c'était la même journée. Donc nous, on nous a prévenus – quasiment le principal financeur sur pas mal de choses – la Région a été prévenue, c'était le vendredi pour le mardi et c'était Monsieur Lebossé qui nous avait envoyés, mais je pense que c'était par rapport en tout cas, à la date qui avait été donnée au moment où l'Etat avait donné ça. C'est simplement pour vous indiquer que les conditions de travail sur ce projet ne sont pas du tout optimales. C'est ce qui explique en tout cas l'absence.
Deuxièmement, vous avez indiqué qu'il y a une liste de signataires. Le Conseil régional ne sera pas signataire des conventions cadres, dont la convention cadre que vous présentez. Je vois la proposition de signature de la présidente. Là-dessus, les conventions cadres des 222 en tout cas, chez nous, le Conseil régional ne les signera pas. Ça ne veut pas dire qu'on ne participe pas au financement de certaines opérations. Je vois par exemple que les crédits qui passent via le Pays contrat de territoire, 455 720 €, peuvent être fléchés sur des projets. Mais quand je vois le détail du plan de financement, je vois qu'il y a une autre aide de la Région, ce n'est pas cumulable. Donc, il y a des choses qu'il faut revoir. La deuxième aide est de 30 500 € ; par rapport au montant total des 2 000 203 €, ce n'est pas grand-chose. C'est une somme quand même, donc il faut faire très attention.

Michel Veneau
Les services nous disent que c'est cumulable. Nous, on est très discipliné dans cette mairie. Si les services nous disent, nous, on suit.

Hicham Boujlilat
On en reparlera et on verra les choses. Je vous dis aussi, par rapport aux éléments que j'ai eus…

Michel Veneau
Nos services travaillent avec vos services. Vous savez comment ça se passe quand même.

Hicham Boujlilat
Quand j'ai parlé de la rue Victor Hugo, qu'il fallait faire attention, parce que les travaux n'allaient pas être faits et qu'on allait rembourser les 100 000 €, on a été obligé de les rembourser !

Michel Veneau
On vous a écouté.

Hicham Boujlilat
Très bien.

Michel Veneau
En plus, on vous a écouté et on ne va pas les perdre. Vous dites n'importe quoi encore ! Ce n'est pas possible ça. Les 100 000 €, on les a et on va les utiliser à côté. Pourquoi vous dites des choses comme ça ? Je ne vous comprends pas.

Hicham Boujlilat
C'est très précis et c'est factuel. Madame Quillier, quand je parle, je parle dans le micro, donc ce n'est pas du tout politique.

Michel Veneau
Monsieur Boujlilat, vous avez la parole. Vous parlez dans le micro et je vous réponds. Je ne dis que des choses vraies et réelles.

Hicham Boujlilat
Deuxièmement, le plan de financement à revoir.

Michel Veneau
Sinon, ça ne sert à rien, on n'avance pas.

Hicham Boujlilat
Egalement sur d'autres. Quand vous mettez compte courant d'associés pour le projet de troisième salle de cinéma, 2 200 000 € et 80 000 €, qu'est-ce que c'est compte courant d'associés ?

Michel Veneau
C'est la participation.

Thierry Demay
Le compte courant d'associés, ce sont tout simplement des sommes qui sont mises à disposition par certains partenaires et qui seront récupérées ultérieurement. C'est comme un emprunt, à part qu'il n'y a pas forcément un intérêt qui est donné.

Hicham Boujlilat
Pour moi, un compte courant d'associés, c'est lié quand même à des créations d'entreprise. Ce n'est pas lié à un capital.

Thierry Demay
Un compte courant d'associés, vous m'excuserez, je vais jouer au prof.

Hicham Boujlilat
Allez-y, Monsieur le professeur.

Thierry Demay
Un compte courant d'associés, quand vous avez un associé dans une société d'économie mixte par exemple, vous pouvez lui demander qu'il mette à disposition de celle-ci des sommes d'argent contre éventuellement rémunération ou non, ce n'est pas une obligation et qui seront remboursées dans un délai qui est prédéfini.

Hicham Boujlilat
On fera appel à quelle société d'économie mixte ?

Thierry Demay
Là, ce serait dans le cadre d'un montage au sein d'une société d'économie mixte.

Hicham Boujlilat
Donc, il y aurait la création d'une société d'économie mixte pour piloter ce projet, d'où la présence d'un compte courant d'associés.

Thierry Demay
Eventuellement oui, ça peut être monté sous cette forme-là.

Hicham Boujlilat
Ok. Donc, ça veut dire qu'il y aura une création d'une structure ad hoc là-dessus.

Deuxième point, je vois deux montants. Je vois 450 000 €, c'est pour l'ancien théâtre, les travaux prévus à côté pour la création d'une salle.

Michel Veneau
C'est la réhabilitation de l'ancien théâtre qu'on va remettre au rez-de-chaussée. C'est toute la réhabilitation du rez-de-chaussée.

Hicham Boujlilat
Qui est le maître d'ouvrage ?

Michel Veneau
Nièvre habitat.

Hicham Boujlilat
Parce que sur le plan de financement, on voit Etat. On voit la communauté de communes, 70 000 €, et je vois autofinancement ville. Donc, ça veut dire zéro euro de Nièvre habitat en autofinancement.

Michel Veneau
Tout à fait. C'est la ville qui finance, avec les partenaires.

Hicham Boujlilat
Comment vous faites ? Le bâtiment ne nous appartient pas et il me semble que lorsque nous avons vendu à Nièvre habitat, on avait dit que Nièvre habitat ferait les travaux et nous revendrait ensuite, donc on l'achèterait à un prix…

Michel Veneau
Tout à fait. Le même montant qu'on l'a vendu.

Hicham Boujlilat
Comment on peut faire des travaux sur un bâtiment dont on n'est pas propriétaire ?

Michel Veneau
Nous, on ne fait pas de travaux. C'est Nièvre habitat qui réalise les travaux et nous le revend le prix des travaux, le prix du bâtiment qu'on lui a vendu.

Hicham Boujlilat
Donc, ce n'est pas autofinancement ville, c'est participation ville, 250 000 €.

Michel Veneau
Ils font les travaux et on rachète, quand les travaux seront terminés, le rez-de-chaussée.

Hicham Boujlilat
Donc, on leur a vendu, mais en plus là, on verse 250 000 € à Nièvre habitat.

Michel Veneau
Avec les travaux réalisés. Bien sûr, par rapport aux travaux. On leur vend une fois. On leur a vendu ici en conseil, déjà. L'ensemble du bâtiment est vendu.

Hicham Boujlilat
Je sais, on n'est pas propriétaire, donc c'est pour ça, je vous demandais qui est le maître d'ouvrage et comme j'ai vu autofinancement, en général, on a un autofinancement sur des travaux sur des bâtiments. Là-dessus, c'est plutôt participation de la ville.

Michel Veneau
C'est participation. On va racheter n'importe comment. On sera obligé.

Hicham Boujlilat
Sur le reste, je vois apparaître aussi des financements, pour le projet de véloroute de 1 700 000 €. Je vois des financeurs potentiels, dont le Pays Sancerre Sologne, les communautés de communes. Vous avez échangé sur les montants ou pas encore ?

Michel Veneau
On a échangé et pour l'instant, on avance doucement.

Hicham Boujlilat
Parce que ça représente en tout, sur 1,7 M€, Etat, Région, etc.

Michel Veneau
Je vais vous dire la situation aujourd'hui. On va réaliser la première tranche qui nous concerne, du Palais de Loire jusqu'au pont du PO, jusqu'au pied. La suite, à mon avis, ça va se négocier dans le temps, mais ça va demander plusieurs années peut-être, ou plusieurs mois.

Hicham Boujlilat
Mais sur cette première tranche, c'est 1 700 000 €, parce qu'il y a des tranches qui commencent dès 2019. Et sur la première tranche, on a 555 596 €, dont 333 000 € qui seront à demander à ces partenaires, dont la communauté de communes Loire, Vignobles et Nohain, Conseil départemental, Région, Pays et Etat. Là-dessus, le plan de financement est arrêté totalement ?

Michel Veneau
Sur la première tranche, Palais de Loire, pied du pont du PO, c'est l'État qui finance 330 000 €, plus la ville qui autofinance. Ensuite, la partie pont du PO, Cher, Bannay, ce sera financé par tous les autres partenaires que vous avez cités tout à l'heure : les communautés de communes, la Région Centre ; la Région Bourgogne Franche-Comté, on verra si elle participe. C'est un financement croisé là entre tous ces partenaires, mais ce n'est pas fait ça.

Hicham Boujlilat
Sur le règlement d'intervention interrégion…

Michel Veneau
Ce n'est pas réalisé encore. Il faut que tout le monde se mette d'accord.

Hicham Boujlilat
C'est en gros, si la Région Centre met de l'argent, la Région Bourgogne…

Michel Veneau
Bien sûr.

Hicham Boujlilat
Mais là-dessus, le plan de financement, si je comprends bien, parce que tout est mélangé, on voit 222 000 €, c'est l'autofinancement, c'est ce que la ville va payer et va budgéter dès l'année prochaine. Le reste, 333 009 €, ce n'est que l'État. Parce qu'ils sont tous mis dedans.

Michel Veneau
Tout à fait, c'est ça.

Hicham Boujlilat
Ça veut dire que c'est sur les 1 200 000 € restants pour traverser le pont du PO, qu'il y a d'autres partenaires.

Michel Veneau
Il y a d'autres partenaires.

Hicham Boujlilat
Dont Bannay.

Michel Veneau
Bannay, le Pays-Fort, tous les partenaires et la Région Centre.

Hicham Boujlilat
Au total, on est sur un montant de ce contrat, à plus de… Ce sont des millions d'euros, je n'ai pas le récapitulatif.

Michel Veneau
Avez-vous d'autres questions ?

Hicham Boujlilat
C'est dans le cadre de la création d'une SEM et un partenariat public-privé, c'est bien pour ça qu'il y a un compte courant d'associés.

Michel Veneau
C'est pour ça qu'il y a un compte courant.

Hicham Boujlilat
En général, on associe un compte courant d'associés pour une entreprise.
Simplement pour vous dire que je n'ai pas eu le temps de faire l'addition, mais si on ne prend que la troisième salle de cinéma, 2,2 M€ et la traversée du pont du PO, 1,7 M€, on est sur près de 4 M€ rien que pour ça, au total. Nous, on votera contre, là-dessus, parce qu'avec 5 M€ et au vu de la réunion qu'on a eue avec le directeur régional de l'Agence régionale de santé, vendredi, on considère qu'on a quand même beaucoup mieux à faire, même pour le Cœur de Ville, que d'investir dans une troisième salle de cinéma. Il y a probablement d'autres priorités. Quand je vois l'état de notre maison médicale et que je vois qu'on va faire une troisième salle de cinéma, de mon point de vue…

Michel Veneau
Vous avez peut-être raison, Monsieur Boujlilat…

Hicham Boujlilat
Je ne sais pas si j'ai raison, simplement sur le sens de priorité, mais on ne peut pas accepter...

Michel Veneau
Monsieur Boujlilat, vous pouvez dès aujourd'hui en parler avec Monsieur Bocquet. Je viens d'en parler encore il y a deux heures avec Monsieur Bocquet du problème des médecins. Le gros souci, c'est qu'on n'arrive pas à faire venir des médecins. Voilà, le gros

souci. On peut me parler de tout ce qu'on veut, ce n'est pas le local qui nous pose problème. Monsieur Boujlilat, si demain, on a 5 ou 6 médecins, d'autres spécialistes qui veulent s'installer et veulent tous se regrouper, demain, on peut abandonner quelques projets pour créer. Ça, on peut le faire et ça ira vite. Mais aujourd'hui, malheureusement, et il n'y a pas que des médecins généralistes. Dans d'autres corporations médicales, dans quelques années, c'est comme les associations, on va se retrouver avec un vide et ça va être monstrueux. Ça va être impressionnant dans notre pays, en France. Quand on regarde tous les chiffres, les médecins ne sont pas remplacés. Certains spécialistes ne sont pas formés. On est dans une situation très grave au niveau santé.

Hicham Boujlilat
Je voulais simplement vous indiquer que par rapport à cette convention cadre, nous considérons qu'il y a d'autres priorités et que ces presque 5 M€, on préfèrerait qu'ils soient affectés sur d'autres projets.

Michel Veneau
Si vous avez une recette miracle à nous apporter pour les médecins ou les autres professions médicales, nous, on est prêt, on prend.

Hicham Boujlilat
J'ai dit sur d'autres projets. Quand on voit l'état de notre maison médicale, franchement, je pense qu'on peut faire mieux. Ce n'est pas l'alpha et l'oméga, mais on a quand même des priorités. Je pense que là-dessus, le contrat cadre et à l'occasion en tout cas, de ce contrat cadre, on aurait pu aller sur d'autres types de projets qu'une troisième salle de cinéma et la traversée du pont du PO. C'est tout ce que je voulais dire.

Michel Veneau
La traversée déjà, ce n'est pas fait avant peut-être plusieurs années ou ça ne se fera pas. On verra, si on ne peut pas, on ne le fera pas. Par contre, pour la troisième salle, il faut savoir quand même qu'au niveau culturel, c'est quelque chose d'intéressant, parce que les salles des fêtes, c'est bien, on peut danser, on peut y faire des lotos, mais pour faire des spectacles, ce n'est pas très agréable quand même pour les gens, quand on est dans les salles des fêtes. Vous le savez, que ce soit deux heures assis, que ce soit le théâtre, que ce soit des concerts, etc.

Hicham Boujlilat
On a évoqué cette question de salle, notamment sur ce que vous envisagez au dernier étage du Palais de Loire. On a eu le sujet et on était complètement en désaccord là-dessus, mais une troisième salle de cinéma, ce qu'on vous dit, c'est plutôt de mettre…

Michel Veneau
Pas que cinéma, Monsieur Boujlilat, la salle.

Hicham Boujlilat
J'ai vu éventuellement une option.

Michel Veneau
Eventuellement, il n'y a pas d'option. Il n'y a aucune option, c'est acté dedans. Il y aura une salle de spectacle et de cinéma.

Hicham Boujlilat
Il est marqué sur le document : option piano-bar.

Michel Veneau
Non, ça n'a rien à voir.

Hicham Boujlilat
C'est autre chose.

Michel Veneau
Vous n'avez pas bien lu le document à mon avis. Ce n'est pas grave.

Hicham Boujlilat
Là-dessus, on considère qu'on a mieux à faire, de s'orienter vers autre chose.

Michel Veneau
Je regrette beaucoup, parce que ça me rappelle un peu votre position pour le contrat de ville.

Hicham Boujlilat
Laquelle ?

Michel Veneau
Votre position du groupe pour le contrat de ville et ça m'inquiète un peu. Si je vous vois partir encore dans la même…

Hicham Boujlilat
Sur quel sujet ? C'était sur le volet lié à la cohésion sociale. Vous voulez qu'on parle des jardins familiaux.

Michel Veneau
Ce n'est pas de ça que je parle. Nous, quand on a signé le contrat de ville, on reprendra la délibération.

Hicham Boujlilat
Volontiers.

Michel Veneau
Vous verrez la position que vous avez eue à l'époque.

Hicham Boujlilat
Oui, elle est très précise. Sur le volet urbain et aménagement, on a travaillé dessus et ça a été continué, il n'y a pas de souci.

Michel Veneau
Non, nous, on a repris le projet et on a bossé.

Hicham Boujlilat
Très bien.

Michel Veneau
J'ai une ancienne directrice encore que j'ai vue à la course, qui m'a dit : Monsieur le maire, heureusement que vous êtes arrivé !

Hicham Boujlilat
Bien sûr.

Michel Veneau
Voilà, c'est l'ancienne directrice qui me l'a dit, ce n'est pas moi qui l'ai inventé. Je n'invente rien. C'est du direct, vous me connaissez.

Hicham Boujlilat
Très bien.

Michel Veneau
Je n'invente rien.

Hicham Boujlilat
Moi non plus.

Michel Veneau
Avec vous, c'était bloqué. C'est elle qui me l'a dit. C'est comme ça, je n'y peux rien.

Hicham Boujlilat
On ne va pas refaire le débat. C'est bien, c'est consigné. On va vous amener les courriers, Monsieur Lebossé a dû garder les doubles des courriers qu'on a pu avoir. Encore un dernier courrier avec Nièvre habitat, tout ça, on l'a. La chose qui a été très clairement dite, lorsqu'on a évoqué le sujet au centre social, les études, ça a été clair. Sur le volet social, il y a beaucoup à redire et il y a beaucoup à dire. Sur le volet habitat, là-dessus, on n'avait pas d'opposition particulière, sauf sur des démolitions supplémentaires qui étaient envisagées, mais ça après, c'était des choses que vous avez modifiées à la marge.

Michel Veneau
A la marge, vous avez des propos ce soir, vous m'impressionnez ! Vous êtes vraiment un orateur hors pair. Vous avez des mots quand même qui provoquent là !

Hicham Boujlilat
Sur le volet…

Michel Veneau
Vous avez vu les propos que vous avez eus depuis ce soir là.

Hicham Boujlilat
Sur le volet de la cohésion sociale, Monsieur le maire…

Michel Veneau
Si vous refusez ce soir, je peux vous dire et si vous acceptez de dire : on n'est pas d'accord par rapport à une opération Cœur de Ville, c'est impressionnant ! Chapeau !

Hicham Boujlilat
Je vous en remercie.

Michel Veneau
Vous êtes vraiment…

Hicham Boujlilat
Mettre 1,7 M€ dans la traversée du pont du PO…

Michel Veneau
Non, je vous ai dit que ça ne se fera pas. Vous verrez.

Hicham Boujlilat
Pourquoi vous proposez une convention avec un projet qui ne se fera pas ?

Michel Veneau
Pas tout de suite. Vous savez comment ça se passe les projets. Vous avez quand même été aux affaires pendant 6 ans ! Autrement, qu'est-ce que vous avez fait pendant 6 ans ?

Hicham Boujlilat
Ça se fera ou ça ne se fera pas ?

Michel Veneau
Qu'est-ce que vous faites à la Région ?

Hicham Boujlilat
Ça se fera ou ça ne se fera pas ?

Michel Veneau
Qu'est-ce que vous faites en tant qu'élu ? Vous connaissez comment ça se passe les dossiers, quand même. Comment on les monte ? Comment on arrête un dossier ? Vous le savez ça. Vous avez de l'expérience.

Hicham Boujlilat
Ce projet se fera ou ne se fera pas ?

Michel Veneau
A mon avis personnel, il ne se fera pas.

Hicham Boujlilat
Pourquoi est-ce que vous nous faites voter quelque chose sur des projets qui ne se feront pas ?

Michel Veneau
Parce qu'on a la première tranche où on a le financement de l'Etat et on la réalise tout de suite. Attendez, je sais ce que je dis. On réalise la première tranche tout de suite, donc il faut bien qu'on l'engage.

Hicham Boujlilat
Sur la deuxième tranche, il y a quand même plus de 900 000 €…

Michel Veneau
Monsieur Boujlilat, je vous l'ai dit, on verra nos partenaires. Si vous êtes sûr. Non, mais vous n'allez pas m'emmener sur des voies détournées. Je connais. Depuis 89, je suis aux affaires, je sais comment ça se passe, et j'ai quand même un peu d'expérience au Conseil départemental. Je suis mes dossiers et je bosse. Voilà, c'est tout ce que je peux vous dire.

Hicham Boujlilat
Comme beaucoup d'élus en France.

Michel Veneau
Je le fais personnellement. Après vous, vous faites ce que vous voulez.

Hicham Boujlilat
Vous me visiez moi, c'est ça ?

Michel Veneau
J'ai dit : vous faites ce que vous voulez. Vous êtes libre. On est encore en liberté dans ce pays, donc allez-y. Je vois bien qu'il y a des choses, allez-y.

On passe au vote. Qui est contre ? Très bien. Merci beaucoup. Deux contre. Qui s'abstient ? Merci de votre confiance et vous verrez que ce Cœur de Ville apportera beaucoup à Cosne et à son bassin de vie. Vous verrez dans l'avenir, on en reparlera dans quelques années, j'en suis convaincu.

25. Motion de soutien à l'action de l'agence de l'eau comité du bassin Loire-Bretagne pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse des dotations

Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Dans le cadre de la loi de finances 2018, les recettes de l'agence de l'eau attribuées par l'Etat vont diminuer, impactant les collectivités de l'ordre de - 25 % par rapport au 10e programme, soit une perte d'environ 100 M€ dès 2019 pour l'ensemble du bassin Loire-Bretagne. C'est impressionnant, 25 %, des sommes considérables. Les collectivités locales et la ville de Cosne-Cours-sur-Loire risquent d'être impactées par cette décision. Cette baisse des recettes de l'agence de l'eau se traduira par une absence de réponse efficace aux besoins des collectivités et des acteurs économiques du bassin.
Soucieux de voir maintenue l'action de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, qui est intervenue notamment sur les dossiers de La Planche aux Vaillants pour nous à Villechaud, je vous propose de soutenir la motion suivante initiée par le comité du bassin Loire-Bretagne.

Ainsi, je vous propose de reprendre le projet de motion émanant de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Considérant l'état des masses d'eau du bassin Loire-Bretagne, où seulement 25 % des masses d'eau sont aujourd'hui en bon état, pour un objectif de 61 % en 2021 et de pratiquement 100 % en 2027 et par voie de conséquence :

- L'importance des progrès qui restent à réaliser pour atteindre les objectifs de la direction cadre sur l'eau.
- L'importance des engagements pris par la France, en application de la directive cadre sur l'eau et la nécessité de maîtriser le risque de contentieux.
- La nécessité de s'adapter à de nouveaux enjeux considérables, notamment au changement climatique, à l'érosion, à la biodiversité.
- La nécessité de répondre à l'élargissement des compétences des agences de l'eau, par la loi du 8 août 2016, par la reconquête de la biodiversité de la nature et des paysages.
- Le rôle important des agences de l'eau dans le financement d'actions et de travaux d'intérêt commun au bassin, qui contribue à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau des milieux aquatiques et du milieu marin.
- Les réussites de la politique d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et l'adhésion des acteurs de l'eau aux principes de solidarité à l'échelle du bassin.
- La nécessité de conserver des taux d'aide de l'agence de l'eau Loire-Bretagne incitatifs, pour mener des actions de restauration de la qualité des milieux et du renforcement de la résilience face au changement climatique, notamment dans un contexte où l'Etat, les Régions et les Départements se retirent du financement de la politique de l'eau.
- L'impact de la loi de finances pour 2018 qui amène à réduire la capacité d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, d'environ 25 %, entre le 10e programme pluriannuel d'intervention, 396 M€ d'aide par an, et le 11e programme, 292 M€ d'aide par an.
- Que le budget de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est caractérisé par des taux globaux d'exécution très élevés, plus de 99 % des engagements et de 99 % en paiement pour les années 2016 et 2017.
- Que l'agence de l'eau Loire-Bretagne n'a pas de trésorerie excédentaire à la fin de son 10e programme pluriannuel d'intervention. Mi-avril, la trésorerie est de seulement 2 M€.
- Que l'agence de l'eau Loire-Bretagne aura versé 44,6 M€ en 2018 à l'AFB, à l'ONCFS, soit une hausse de 108 % par rapport au versement en 2017 de 21,5 M€ au profit de l'AFB.

Premier acte des objectifs ambitieux définis par le ministre de la Transition écologique et solidaire, dans le courrier qu'il a adressé le 28 novembre 2012 aux présidents de comité de bassin, soulignant la nécessité d'optimiser l'action publique dans le domaine de l'eau et d'être plus sélectifs et plus efficaces dans la définition des opérations aidées par l'agence de l'eau Loire-Bretagne, au cours de son 11e programme pluriannuel d'intervention, il manifeste son attachement à la gestion décentralisée à l'échelle du grand bassin hydrographique des politiques conduites par les agences de l'eau aux principes « l'eau paie l'eau » et la gestion concernée avec les acteurs de l'eau, principes qui ont fait leur preuve depuis 50 ans.
Il exige que les solutions soient rapidement trouvées pour que la capacité d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne au 11e programme soit maintenue à un niveau permettant de répondre aux enjeux de bassin.
Il conteste l'augmentation des contributions des opérateurs de l'Etat qui prend effet à compter de 2018.
Il exige que soit ainsi reconsidéré l'encadrement législatif du 11e programme pluriannuel d'intervention des agences de l'eau, afin de relever leur capacité d'intervention.

Il souhaite participer aux assises de l'eau et attend qu'elles abordent la question de la capacité d'intervention des agences de l'eau et qu'elles apportent des réponses ambitieuses face à l'ensemble des défis à relever.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal déclare adhérer à la présente motion et précise que cette dernière sera transmise au Premier ministre, au ministre de la Transition écologique et solidaire et aux parlementaires du bassin Loire-Bretagne.

C'est une longue motion, mais il est important de soutenir cette action, parce que vraiment nos agences en général font bien leur travail et il faut qu'on puisse se mettre en œuvre pour continuer justement d'améliorer la qualité de l'eau. C'est très important et aussi pouvoir aménager par endroit des secteurs qui le méritent.

Avez-vous des questions ?

Hicham Boujlilat
Sur la deuxième page, point 6, qui commence par « la nécessité de conserver des taux d'aide de l'agence de l'eau Loire-Bretagne incitatifs, pour mener des actions de restauration de la qualité des milieux et du renforcement de la résilience face au changement climatique, notamment dans un contexte où l'Etat, les Régions et les Départements se retirent du financement de la politique de l'eau », je propose qu'on mette plutôt : « l'État, des Régions et des Départements se retirent du financement de la politique de l'eau », parce que ce n'est pas le cas de la Région Bourgogne Franche-Comté et ce n'est pas le cas, je crois, du Département. On a voté tout à l'heure l'aide du Département dans le cadre de l'AMO. Certains se retirent, mais en tout cas, pas ceux-là. C'est pour ça que je propose qu'on mette plutôt « des régions et des départements ».

Michel Veneau
Oui, parce qu'il y a certaines collectivités qui continuent de financer.

Hicham Boujlilat
Certaines se retirent, c'est vrai. J'ai vu au comité de bassin, je le sais également, mais ce ne sont pas toutes les régions et tous les départements qui se sont retirés, on le voit bien en tout cas dans notre région. Et vous le savez bien, au niveau du Département de la Nièvre.

Michel Veneau
Tout à fait. C'est noté.

Très bien. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

26. Motion de soutien à l'action de la Coordination rurale de la Nièvre pour la revalorisation des retraites agricoles

Mesdames, Messieurs, chers collègues,
La ville de Cosne-Cours-sur-Loire compte la présence de retraités agricoles parmi les habitants de sa commune. Ceux-ci contribuent au maintien démographique et à la richesse du tissu rural. En février 2017, une proposition de loi de revalorisation des

retraites agricoles avait obtenu l'unanimité des votes en première lecture à l'Assemblée nationale. Le texte prévoyait de faire passer le minimum garanti pour les anciens chefs d'exploitation de 75 à 85 % du SMIG net agricole, soit 871 € à 987 € par mois pour une carrière complète. Cette augmentation devait permettre à 236 000 retraités agricoles de la métropole et 30 000 autres de l'Outre-mer de bénéficier, dès 2018, d'une revalorisation mensuelle d'environ 110 €. Ce niveau de retraites visait à mettre fin à une grande injustice sociale pour les chefs d'exploitation retraités, dont la moyenne des pensions est inférieure au seuil de pauvreté et au minimum vieillesse.
Cette proposition de loi, qui avait préalablement obtenu l'unanimité de la commission des finances et du Sénat, devait être débattue le 7 mars 2018 au Sénat. Les parlementaires promoteurs et représentants des retraités agricoles espéraient une revalorisation dès 2018, grâce à ce vote définitif. Or, le gouvernement a utilisé une procédure rarissime, le 44-3 ou vote bloqué, l'autorisation à refuser ce choix parlementaire, assorti d'un amendement repoussant de fait son application à 2020 au minimum.
Ayant été sollicité par de nombreux habitants de notre commune relevant de ce régime, je vous propose de soutenir la motion suivante.

Considérant la présence de retraités agricoles parmi les habitants de notre commune qui contribuent au maintien démographique et à la richesse du tissu rural.
Considérant le blocage par le gouvernement le 7 mars 2018, de la proposition de loi sur la revalorisation des retraites agricoles en discussion au Sénat et pourtant votée à l'unanimité à l'Assemblée nationale en février 2017.
Considérant la tentative de bâillonnement de la volonté parlementaire par le gouvernement, avec l'instauration d'une procédure de vote bloqué et le dépôt d'un amendement repoussant à 2020, l'application de cette mesure.
Considérant l'arrêt des débats au Sénat et le report au 16 mai 2018.
Considérant la situation très critique des retraités agricoles, avec une pension moyenne inférieure au seuil de pauvreté et au minimum vieillesse, alors qu'ils ont travaillé dur toute leur vie.
Considérant l'urgence dans un souci de lutte contre la disparité de la justice sociale, de porter le minimum de retraite des agriculteurs ayant une carrière complète à 85 % du SMIC net, soit 987 €, au lieu de 75 % actuellement, soit 871 €.
Considérant que le minimum de 85 % du SMIC est assuré pour les retraites des salariés depuis 2008, alors qu'il ne l'est toujours pas pour les exploitants.
Considérant que la retraite moyenne des anciens exploitants agricoles est deux fois inférieure à celle des anciens salariés agricoles, alors qu'ils supportent 80 % du total des cotisations sociales.
Demande au gouvernement de cesser de s'opposer à une revalorisation immédiate des retraites agricoles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal déclare adhérer à la présente motion et précise que cette dernière sera transmise au Premier Ministre et à la coordination rurale de la Nièvre.

Alain Dherbier
Monsieur le maire, je n'ai absolument rien contre les retraités agricoles, mais je me dis seulement que si on se met à voter des motions à chaque Conseil municipal sur des décisions prises par le gouvernement qui nous choquent ou qui nous surprennent, à mon avis, on n'a pas fini, parce que je vais tout de suite vous proposer une motion au prochain conseil sur l'augmentation de la CSG pour les retraités.

Michel Veneau
C'est sûr.

Alain Dherbier
Et on va faire ça à chaque séance. Ça m'interpelle.

Michel Veneau
La Coordination rurale, c'est le Département.

Hicham Boujlilat
Toujours dans le même sens et pour reprendre notre règlement intérieur, où on met que chaque membre de conseil peut adresser à Monsieur le maire des questions écrites sur toute affaire ou tout problème concernant la commune ou l'action municipale, je ne doute pas qu'il y ait des retraités agricoles sur notre territoire. On a aussi d'autres personnes qui ont subi la hausse des prix des taxes de carburant. D'autres personnes qui ont subi la hausse de la CSG, d'autres personnes qui ont subi la baisse de l'APL. On ne peut pas être contre ce type de motion, mais soit on considère qu'on continue, conformément à ce qu'on a mis dans le cadre du règlement intérieur. Je suis pour évidemment voter une motion comme ça, je ne peux pas voter contre. Mais ça veut dire que sur le principe, vous acceptez que les membres du Conseil municipal, que chaque membre du Conseil municipal puisse apporter ce type de motion, sans que vous puissiez dire… J'allais même vous poser la question de savoir quand la commission des lois de la commune s'était réunie pour essayer de travailler sur ce sujet.

Michel Veneau
Cette motion vient de la Coordination rurale au niveau du département de la Nièvre. On l'a votée au Département et j'ai dit : on peut soutenir.

Hicham Boujlilat
En plus, je vois : « le Conseil municipal ayant pris la connaissance des difficultés financières rencontrées par la coordination rurale de la Nièvre ». On parle de difficultés financières, je ne comprends pas, ensuite, on parle de retraités.

Michel Veneau
Il faut savoir que la Coordination rurale, vous connaissez la Coordination rurale ?

Hicham Boujlilat
Oui, très bien.

Michel Veneau
Vous connaissez bien. Donc, ces gens-là m'ont envoyé des courriers depuis des années, déjà depuis que j'étais conseiller général.

Hicham Boujlilat
Oui, mais on en reçoit…

Michel Veneau
Donc, on a suivi avec nos collègues au Département et on a passé une motion.

Hicham Boujlilat
Des motions, on ne va pas dire politiques, on en vote aussi à la Région et au Département. Est-ce que c'est au niveau de notre commune de voter ce type de motion ? Si on doit voter, je vais voter pour, mais ça veut dire qu'à chaque conseil municipal, on va importer des sujets nationaux. On a essayé de s'en préserver, mais si vous ouvrez la voie, il faut l'assumer à chaque Conseil municipal. Je ne pense pas que ce soit bon. En disant ça, je dis que je ne peux pas voter contre ça, mais on n'a pas pensé aux retraités qui ont vu leur CSG augmenter, la baisse de l'APL, la hausse des taxes sur le carburant, etc.

Michel Veneau
On a traité déjà l'APL. On a travaillé dessus pour l'APL déjà.

Hicham Boujlilat
On a voté une motion pour dire qu'on était contre.

Michel Veneau
L'APL, bien sûr, avec Nièvre habitat, vous vous rappelez bien, on l'a votée.

Hicham Boujlilat
C'était les conséquences.

Michel Veneau
L'APL.

Hicham Boujlilat
Ce qu'on a voté, par rapport à Nièvre habitat, c'était que la baisse de l'APL allait générer moins de recettes pour Nièvre habitat, ce qui allait avoir comme conséquence, une conséquence financière pour la commune. On se porte garant sur les emprunts. Il y a des investissements qui sont faits et tout ça. C'est ce qu'on a voté. On n'a pas voté pour dire qu'on était contre – j'aurais aimé – la baisse de l'APL décidée par le gouvernement de Monsieur Philippe. Donc, sur le fond, je suis totalement d'accord avec ce qui est écrit sur cette motion. Je sais que vous allez faire voter, mais avant de faire voter, est-ce que vous considérez que ce type de motion peut revenir lors de prochains conseils municipaux ?

Michel Veneau
Oui.

Hicham Boujlilat
Donc, c'est conforme avec le règlement intérieur qui dit que ça doit avoir un lien avec l'action municipale, l'article 6 du règlement.

Michel Veneau
Ça concerne nos populations. L'APL, les retraites, la CSG, tout ça, ça concerne nos populations.

Hicham Boujlilat
Tout ce qui est voté à l'Assemblée nationale concerne les habitants de nos communes.

Michel Mézy
Les Cœurs de Ville, ça concerne bien aussi le niveau…

Michel Veneau
Ce n'est pas pareil. Ne reviens pas dessus.

Hicham Boujlilat
C'est dommage.

Michel Veneau
Bien sûr. On met aux voix.

Hicham Boujlilat
Je ne prends pas part au vote.

Michel Veneau
Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Hicham Boujlilat
Je ne prends pas part au vote. Je suis favorable aux considérants.

Michel Veneau
Il faut voter pour être favorable.

Hicham Boujlilat
Non.

Michel Veneau
Ecoutez, la démocratie, c'est oui ou non.

Hicham Boujlilat
Non, attendez, justement, c'est pour éviter ce type de sujet et pour éviter ce type de réaction que je ne souhaite pas que ce type de délibération vienne ici.

Michel Veneau
On a déjà passé des motions.

Hicham Boujlilat
Je suis favorable à ses considérants.

Michel Veneau
Depuis des années, on a passé des motions.

Hicham Boujlilat
Je suis favorable à ses considérants.

Michel Veneau
Vous voulez qu'on les reprenne toutes les motions qu'on a votées depuis une dizaine d'années là.

Hicham Boujlilat
Oui, mais dans le respect du règlement intérieur, je ne souhaite pas prendre part au vote à cette délibération.

Michel Veneau
Vous êtes libre Monsieur Boujlilat. Vous êtes libre ici, comme ailleurs.

Donc, il y a deux personnes qui ne prennent pas part au vote. Tout le monde ? 6 personnes qui ne prennent pas part au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

Il n'y a plus de convention, c'est fini. Nous avons terminé, Monsieur Mézy. Merci beaucoup. N'oubliez pas de venir signer.

Signature des membres présents :

Monsieur Michel VENEAU	Maire
Monsieur Michel MEZY	Adjoint
Madame Micheline HENRY	Adjoint
Monsieur Michel RENAUD	Adjoint
Madame Pascale QUILLIER	Adjoint
Madame Sylvie REBOULLEAU	Adjoint
Monsieur Charly BRUERE	Adjoint
Monsieur Alain THENOT	Conseiller délégué
Monsieur Denis MANGEOT	Conseiller délégué
Madame Marie-Claire DENUE	Conseiller municipal
Madame Véronique DUCHEMIN	Conseiller municipal
Madame Anne-France BOTTE	Conseiller municipal
Monsieur Thierry DEMAY	Maire délégué
Monsieur Christophe BOCQUET	Conseiller délégué
Monsieur Chérif MOUAT	Conseiller délégué
Madame Isabelle FOREST	Conseiller municipal

Monsieur Franck WICKERS	Conseiller délégué
Monsieur Alain DHERBIER	Conseiller municipal
Madame Sylviane BEZOU	Conseiller municipal
Monsieur Christian PERREAU	Conseiller municipal
Monsieur Joël PASSAS	Conseiller municipal
Monsieur Hicham BOUJLILAT	Conseiller municipal
Madame Andrée de SAINTE CROIX	Conseiller municipal